



Les frontières font face à une guerre virulente des drogues

p.4

# HAUSSE DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ALGÉRIE ET REFUS DE L'OFFRE DU FMI L'ETAT SEUL FACE AU «GRAND DÉFI DE LA REPRISE !»



© Photo : D.R

«Le stock de la dette extérieure de l'Algérie à fin 2020 a atteint 5.178 milliards de dollars contre 5.492 milliards de dollars en 2019», selon le dernier rapport «Statistiques sur la dette internationale» (IDS) de la Banque mondiale, publié, lundi dernier, faisant ainsi constat de la baisse de la dette extérieure de l'Algérie. Ce faible ratio d'endettement ne devrait pas, dans un contexte de bonne gouvernance, influencer l'investissement et la production du pays. Ce qui n'est pas le cas de l'Algérie dont la structure économique et le secteur public sont différents et étouffés par la charge de la dette publique dépassant les 51%.

p.3

LES RELATIONS AVEC L'ALGÉRIE AU BEAU FIXE

## La Tunisie, un voisin exemplaire

p.2



ELIMINATOIRES DU MONDIAL-2022

Des Verts bien mûrs pour la suite du parcours

p.16



EXPLOSION SANS PRÉCÉDENT DES STUPÉFIANTS EN ALGÉRIE  
Dix millions de psychotropes saisis depuis 2019

p.4



## JUSTICE

**Tayeb Louh condamné à 6 ans de prison ferme**

Le tribunal criminel de Dar El Beida (Cour d'Alger) a condamné mardi l'ex-ministre de la Justice, Tayeb Louh, poursuivi pour entrave au bon déroulement de la justice, faux en écriture officielle et incitation à la partialité, à une peine de 6 ans de prison ferme. Le même accusé a été condamné à une amende de 200.000 DA. L'ancien inspecteur général du même ministère, Tayeb Belhachemi, a été condamné à 2 ans de prison ferme et une amende de 200.000 DA.

## COURS

**Le pétrole algérien s'est apprécié de 2,80 dollars en septembre**

Les cours du Sahara Blend, le brut de référence algérien, ont progressé de 2,80 dollars en septembre dernier, soutenus notamment par des fondamentaux solides du marché pétrolier et une reprise appréciable des marchés, a indiqué l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), dans son rapport mensuel publié mercredi. La moyenne mensuelle des prix du brut algérien est passée de 71,05 dollars/baril en août dernier à 73,85 dollars en septembre, soit une hausse de 3,9%, selon la même source.

## AIR ALGÉRIE

**14 vols additionnels à l'international par semaine**

La compagnie nationale de transport aérien Air Algérie a annoncé mercredi un programme de vols additionnel de 14 vols par semaine vers plusieurs destinations à l'international, à partir de dimanche prochain. Ce programme prévoit deux vols hebdomadaires Alger-Dubaï (dimanche et jeudi), deux vols hebdomadaires Dubaï-Alger (lundi et vendredi), deux vols Alger-Londres-Alger (dimanche et mardi), deux vols pour Alger-Francfort-Alger (dimanche et vendredi), deux vols Alger-Rome-Alger (mardi et jeudi), deux vols Alger-Istanbul-Alger (lundi et mercredi), et enfin deux vols Alger-Barcelone-Alger (mardi et samedi).

L'Algérie réaffirme les principes de sa politique extérieure

# Conformes à la Charte des Nations unies

**La question de l'égalité entre les Etats et les Nations se pose toujours dans le monde, estiment, à l'unanimité, les participants à la réunion de Haut niveau marquant le 60<sup>e</sup> anniversaire de la première conférence du Mouvement des Non-alignés (MNA), tenue mardi à Belgrade (Serbie).**

Ils jugent impératif de poursuivre la lutte et de conjuguer les efforts pour parachever la souveraineté des Etats, respecter les droits de l'Homme et lutter contre la discrimination et la haine. En marge de cette réunion, s'est tenue la deuxième réunion du Groupe des amis pour la défense de la Charte des Nations unies. A cette occasion, dans une allocution au nom du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, l'ambassadeur d'Algérie à Belgrade, Abdelhamid Chebchoub, a réaffirmé «l'attachement de l'Algérie aux valeurs et principes de la Charte des Nations unies, notamment l'égalité souveraine de tous les Etats, l'indépendance politique, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le droit des peuples à l'autodétermination et le règlement pacifique des conflits». Le diplomate a également appelé à «œuvrer inlassablement en faveur de la promotion des valeurs de dialogue, de tolérance et de solidarité», insistant sur «la nécessité d'un multilatéralisme efficace et inclusif associant sur un pied d'égalité toutes les régions et tous les Etats». «Il faut entendre toutes les voix et pas seulement la voix du plus fort», a-t-il soutenu, estimant que «la confiance, l'inclusion et le dialogue demeurent la clé du renforcement du multilatéralisme et de la défense de la Charte des Nations unies».

De son côté, le ministre d'Etat au ministère des Affaires étrangères serbe, Nemanja Starovic a affirmé, dans une déclaration à l'APS, que son pays comptait beaucoup sur l'Algérie de par son rôle important dans la relance des efforts des pays Non-Alignés pour la promotion de la paix dans le monde. Nemanja Starovic a exprimé le souhait de son pays de voir «l'Etat algérien œuvrer à booster les efforts du MNA pour la promotion de la paix dans le monde». Il considère que «ce 60<sup>e</sup> anniversaire de la tenue de la première conférence du MNA constitue une occasion de rendre hommage aux



■ Ramtane Lamamra, s'est rendu mardi soir, à Addis-Abeba en Ethiopie, accompagné d'une importante délégation, pour participer aux travaux de la 39<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'Union africaine. (Photo:DR)

fondateurs du Mouvement et une occasion de réaffirmer l'attachement à ses principes fondamentaux, en appui à la souveraineté des Etats, à l'égalité et à la coexistence pacifique». Quant à la Chine, son Conseiller d'Etat et ministre des Affaires étrangères, Wang Yi, a soutenu que le monde connaissait des

mutations importantes sans précédent, notamment en raison de la pandémie de la Covid-19 qui menace la stabilité, relevant l'impératif de relever les défis communs, de surmonter les obstacles et d'instaurer un environnement international propice aux pays en développement. La Chine a affiché sa pleine dispo-

sition à œuvrer avec les membres du MNA pour continuer à participer au développement mondial qui est la clé de la prospérité des sociétés. Rappelons que le Premier ministre, ministre des Finances Aïmene Benabderrahmane a participé, dans la capitale serbe Belgrade, aux festivités commémorant le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance du MNA, en tant que représentant du Président Abdelmadjid Tebboune.

A cette occasion, il a indiqué que l'Algérie était prête à abriter le prochain sommet des pays non alignés. Il a rappelé qu'à la première conférence du MNA, tenue à Belgrade en 1961 en présence de tous les membres fondateurs, l'Algérie qui n'était pas encore indépendante a pris part à cette première conférence où elle a bénéficié d'un soutien en faveur de son indépendance. Réitérant l'appel de l'Algérie en 1973 qui constituait en soi une révolution, un appel au changement de l'ordre économique mondial. Toujours dans l'activité diplomatique de l'Algérie, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, s'est rendu mardi soir, à Addis-Abeba en Ethiopie, accompagné d'une importante délégation, pour participer aux travaux de la 39<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA), qui réunit les ministres des Affaires étrangères de tous les Etats membres. En marge des travaux du Conseil exécutif, Ramtane Lamamra s'entretiendra avec les hautes autorités du pays hôte et ses homologues africains, ainsi qu'avec plusieurs responsables de la Commission de l'UA et avec divers organes et institutions continentaux.

Lakhdar A.

Les relations avec l'Algérie au beau fixe

## La Tunisie, un voisin exemplaire

La visite prévue du Président Abdelmadjid Tebboune en Tunisie permettra le renforcement de la coopération bilatérale dans les différents domaines entre les deux pays. Dernièrement, lors de sa rencontre périodique avec des représentants de la presse nationale, et en réponse à une question sur une éventuelle visite en Tunisie, le chef de l'Etat a confirmé qu'il s'y rendrait pour une visite d'Etat en compagnie d'une délégation importante, au cours de laquelle toutes les conventions gelées entre les deux pays seront signées, ajoutant que la Tunisie est un voisin exemplaire pour l'Algérie. A la même occasion, le Président Tebboune a souligné que «ce qui touche la Tunisie nous touche aussi» et réaffirmé la position de principe de l'Algérie à la non-ingérence dans les affaires intérieures de la Tunisie, mais, a-t-il averti, «quiconque menace sa sécurité nous trouvera à l'affût», ajoutant que «l'Algérie ne tolérera aucune pression sur la Tunisie par des parties étrangères». Le Président Tebboune a rappelé le soutien apporté par l'Algérie pour aider la Tunisie à voir le bout du tunnel, notamment quand elle a été confrontée à la pandémie Covid-19.

Le Chef de l'Etat a témoigné au Président Kais Saïed d'être une personnalité cultivée, démocratique et patriotique. Les relations entre l'Algérie et la Tunisie sont au beau fixe comme le confirme l'entretien téléphonique, mardi, du Président Tebboune avec son homologue tunisien, Kais Saïed, pour le féliciter à l'occasion de l'installation du nouveau gouvernement, lui souhaitant ainsi qu'au gouvernement le succès et la réussite. De son côté, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a eu mardi un entretien téléphonique avec la cheffe du Gouvernement tunisienne, Mme Najla Bouden, lors duquel les deux parties ont réitéré leur «volonté commune» à œuvrer conjointement pour le renforcement et la diversification de la coopération algéro-tunisienne.

Aïmene Benabderrahmane a adressé «ses chaleureuses félicitations» à la cheffe du Gouvernement tunisienne, suite à la formation du nouveau gouvernement, en lui adressant ses vœux de plein succès dans l'accomplissement de ses missions». Un communiqué des Services du Premier ministre indique que «la cheffe du Gouvernement tunisienne s'est félicitée de la qualité des relations bilatérales et a remercié le Premier ministre pour ce geste fraternel qui traduit la profonde des liens de coopération et de solidarité qui unissent les deux pays». Les deux Gouvernements veulent œuvrer conjointement pour le renforcement et la diversification de la coopération algéro-tunisienne, notamment en prévision des prochaines échéances bilatérales.

L. A.

Voir sur Internet  
www.lnr.dz.com

## REPÈRE

39<sup>e</sup> session ministérielle du Conseil exécutif de l'UA

### Lamamra à Addis-Abeba

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, s'est rendu mardi soir, à Addis-Abeba en Ethiopie, accompagné d'une importante délégation, pour participer aux travaux de la 39<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA), qui réunit les ministres des Affaires étrangères de tous les Etats membres», indique le communiqué.

«Le Conseil devra aborder, au cours de cette session, un ensemble de dossiers liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et aux perspectives de renforcement de la coopération entre les pays du continent en matière de lutte contre la pandémie du Coronavirus. (Il abordera aussi) des sujets liés à l'action africaine commune et (évoquera) les moyens de permettre aux institutions continentales telles que le Parlement africain de bien mener les missions qui leur sont confiées», ajoute le ministre.

Il est également prévu «de finaliser la mise en place de la Commission de l'UA par l'élection de deux commissaires, de définir le thème principal du prochain sommet ainsi que d'approuver le budget de l'organisation pour l'exercice 2022», indique le document. En marge des travaux du Conseil exécutif, «M. Lamamra s'entretiendra avec les hautes autorités du pays hôte et ses homologues africains, ainsi qu'avec plusieurs responsables de la Commission de l'UA et avec divers organes et institutions continentaux», conclut le communiqué.



## Hausse de la dette publique de l'Algérie et refus de l'offre du FMI L'Etat seul face au «grand défi de la reprise !»

«Le stock de la dette extérieure de l'Algérie à fin 2020 a atteint 5.178 milliards de dollars contre 5.492 milliards de dollars en 2019», selon le dernier rapport «Statistiques sur la dette internationale» (IDS) de la Banque mondiale, publié, lundi dernier, faisant ainsi constat de la baisse de la dette extérieure de l'Algérie.

Ce faible ratio d'endettement ne devrait pas, dans un contexte de bonne gouvernance, influencer l'investissement et la production du pays. Ce qui n'est pas le cas de l'Algérie dont la structure économique et le secteur public sont différents et étouffés par la charge de la dette publique dépassant les 51%. La hausse de la dette intérieure constitue un obstacle à l'investissement et à la croissance du pays qui, depuis la crise sanitaire du Covid-19, fait face à la crise financière et à la récession économique qui s'en est suivie. Pour faire face à cette récession,



La hausse de la dette intérieure constitue un obstacle à l'investissement et à la croissance du pays qui, depuis la crise sanitaire du Covid-19, fait face à la crise financière et à la récession économique. (Photo : D.R)

L'Etat a recouru à la dette intérieure pour couvrir certains déficits publics, ce qui n'a pas tout de même aidé à relancer l'investissement local et étranger direct dans le pays. Selon ce même rapport, «les entrées des investissements directs étrangers en Algérie ont baissé de 21,3 %, estimés à 1.073 milliard de dollars en 2020, contre 1.364 milliard de dollars en 2019», et ce, malgré la révision du code de l'investissement, notamment, de la règle 49/51 régissant les investissements étrangers. Ce qui a impacté les revenus de l'Etat déjà affaiblis par la chute des recettes pétrolières depuis le début de la pandémie. L'Etat a dû intervenir en urgence pour soutenir l'économie du pays et instaurer une nouvelle rigueur budgétaire et discipline budgétaire, difficile à faire respecter dans un pays où le marché informel accapare près d'un tiers de l'économie nationale. Conscient de la complexité de la situation, les pouvoirs publics tentent, toutefois, de poursuivre l'exécution du programme des réformes structurelles et de réduire la dette publique. Pour atteindre cet objectif, l'Etat devra

renforcer la soutenabilité de la dette intérieure par la baisse des taux d'intérêt. C'est aussi important pour soutenir les finances publiques. Une situation financière et monétaire difficile qui, selon le Fonds monétaire international (FMI), nécessite un surcroît d'emprunt extérieur pour stimuler la croissance du pays et augmenter la capacité de production par la relance des projets d'investissements. Pour rappel, lors de sa mission d'évaluation, le FMI a recommandé à l'Algérie de recourir à l'endettement extérieur et de renoncer à l'endettement monétaire. Une proposition qu'a refusée fermement le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a qualifié «le recours à l'endettement extérieur, comme un suicide politique», estimant que «le FMI agit comme s'il préparait le terrain à l'endettement». Pour le Président, la crise actuelle est conjoncturelle et l'Algérie doit maintenir son Plan de relance économique et de réformes pour amorcer le changement de sa trajectoire économique du pays.

Ainsi adopter un nouveau modèle plus résilient et solidaire. Il s'est montré confiant et surtout satisfait des résultats publiés par la Banque mondiale sur l'économie algérienne. En effet, dans son rapport IDS, la BM a indiqué que «le stock de la dette extérieure de l'Algérie à fin 2020 a atteint 5,178 milliards de dollars contre 5,492 milliards de dollars en 2019, et que les dettes à long terme à 1,669 milliard de dollars en 2020, contre 1,571 milliard de dollars en 2019 et 1,725 milliard de dollars en 2018». L'Algérie devra, par ailleurs, se construire en urgence une capacité de résilience pour faire face à d'éventuels chocs dans l'avenir. Également pour se libérer de sa dépendance aux hydrocarbures et encourager la production locale pour soutenir sa croissance du PIB. Cette dernière devrait augmenter de «1,9% en 2022 (contre une prévision de 2,7% dans son rapport d'avril)», selon le dernier rapport semestriel sur les perspectives économiques mondiales, de la BM et du FMI publié mardi dernier.

Samira Takharboucht

### BRÈVE

#### Transport maritime des voyageurs

#### Reprise de l'activité du transport à partir du 21 octobre

L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) va reprendre son activité à raison de deux voyages par semaine à destination de l'Espagne à partir du 21 octobre courant et de la France à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, a annoncé ce mardi le ministère des Transports. Cette reprise intervient «en application de la décision du président de la République, dans le cadre des démarches du Gouvernement visant à faciliter l'opération de déplacement des citoyens vers les différentes destinations internationales, selon le programme mis en place qui prévoit deux (02) voyages hebdomadaires à destination de l'Espagne et de la France», indique le communiqué. Les deux voyages sont répartis comme suit : un (01) voyage hebdomadaire à destination de l'Espagne (Alicante) qui se fera par alternance Alger-Alicante-Alger et Oran-Alicante-Oran. Le premier voyage prendra le départ jeudi 21 octobre 2021 à partir d'Oran. Pour ce qui est de la destination France (Marseille), le programme prévoit un seul (01) voyage par semaine. Le voyage à destination de Marseille sera effectué à bord du navire «Badji Mokhtar III» à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021, précise le ministère. «L'éventuelle programmation de voyages supplémentaires vers d'autres destinations sera examinée par les hautes autorités, selon les développements de la situation sanitaire du pays», conclut la même source.

Agence

Lors d'une journée d'étude organisée par le Cnese

## Rédha Tir expose les avantages de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC

L'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait permettre à l'Algérie de faciliter ses échanges commerciaux et d'envahir les marchés étrangers, a estimé, mardi à Alger, le président du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese), Rédha Tir. C'était en marge d'une journée d'étude que le Cnese a organisé, sous le thème : «L'Algérie et l'Organisation mondiale du commerce : quel avenir ?», que son président a exposé les avantages d'une possible adhésion de l'Algérie à l'OMC. A cet effet, il a souligné que les règles de libres échanges «équitables» instaurées par des organisations telles que l'OMC, permettraient à l'Algérie d'«envahir» les marchés étrangers, ce qui nécessitera, selon lui, de provoquer «un choc» dans l'appareil de production. Ce «choc» passera d'abord par l'encouragement de la production nationale, notamment par des opérateurs privés, activant dans les domaines de biens et services et qui devront compter sur leur capitaux et pas sur les fonds de l'Etat, soutient-il. M. Tir a déclaré, dans ce

cadre, que le Cnese «va véhiculer une approche ambitieuse, dans ses recommandations, pour que l'Algérie puisse adhérer à l'OMC, tout en rappelant que cela reste un avis consultatif et que la décision reviendra au Gouvernement». Selon lui, l'adhésion de l'Algérie à l'OMC constitue «la troisième génération de ses réformes qui se traduira par l'intégration internationale : continentale et régionale». La première génération des réformes touche aux équilibres macro-économiques (équilibre de la balance commerciale et budgétaire), alors que la deuxième génération est d'ordre structurel (partenariats public-privé, diversification des investissements ou encore ouverture du capital des entreprises publiques, y compris les banques), rappelle-t-il. Le président du Cnese a relevé que l'Algérie avait réussi à lever bon nombre de réserves émises par l'OMC qui entraient son adhésion, citant l'ouverture à l'investissement, notamment avec la suppression de la règle des 49/51, sauf dans certains secteurs stratégiques. L'adhésion de l'Algérie à près de

57 accords internationaux bilatéraux dans le domaine du commerce et à près d'une dizaine d'accords sur l'environnement «confortent sa candidature», a-t-il ajouté. Les accords continentaux et régionaux signés par l'Algérie, à l'instar de celui de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ou la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE) ou encore l'accord d'association avec l'Union européenne, devraient constituer «des leviers» pour lui permettre d'accéder à des accords mondiaux comme celui avec l'OMC, estime-t-il. M. Tir a souligné que cette adhésion comprenait des avantages, mais aussi des inconvénients que l'Algérie devra évaluer pour négocier au mieux les termes de son intégration à cette organisation. Il a mis l'accent sur le fait que pas moins de 164 pays avaient adhéré à l'OMC et que les quelques 30 pays restants ont enclenché le processus pour rejoindre cette organisation, notamment après l'avènement de la pandémie qui a causé «un chamboulement de la carte commerciale mondiale».

Djamila Sai

### EXPORTATIONS

#### Commerce

## Revoir le cadre juridique pour promouvoir les exportations dans le secteur des services

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig a affirmé, avant-hier, que le cadre juridique sera revu pour promouvoir et développer les exportations hors hydrocarbures dans le secteur des services à même de réduire la dépendance à la rente pétrolière.

M. Rezig a ajouté, dans ce cadre, que la conjugaison des efforts de tous, responsables, administrations et opérateurs économiques, permettra de valoriser les potentialités et les capacités existantes en matière d'exportation des services en Algérie en vue d'obtenir des parts de marchés à l'étranger. S'exprimant lors de la manifestation Portes ouvertes sur l'exportation des services organisée par l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algecx), le ministre a jugé indispensable l'action commune et coordonnée pour développer ce créneau qui compte plusieurs domaines. Notamment les technologies de l'information et de la communication, les prestations numériques et bancaires, les assurances, la production cinématographique et télévisuelle, les travaux publics, le tourisme, le transport, l'enseignement et de la formation, des activités sportives, des études et du consulting et autres.

Evoquant les multiples formes de soutien qu'accorde l'Etat aux entreprises actives dans ce domaine dont l'objectif est «de libérer notre économie de la dépendance totale de la rente pétrolière», M. Rezig a appelé les opérateurs économiques, publics et privés, à s'orienter vers l'exportation à laquelle les pouvoirs publics accordent une attention particulière, étant une activité lucrative.

De son côté, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des start-ups, Yacine El Mahdi Oualid a indiqué que ses services s'emploient à surmonter les obstacles auxquels font face les opérateurs pour qu'ils se tournent vers l'exportation des services notamment en ce qui concerne le recours au e-paiement pour faciliter les opérations d'exportation. Après avoir souligné la mobilisation de tous les secteurs pour rattraper le retard accusé par l'Algérie dans ce domaine, il a estimé que l'exportation de services représente l'un des créneaux les plus importants pour le développement des exportations nationales.

Les deux ministres ont visité l'exposition des exportateurs des services organisée dans le cadre des portes ouvertes, auxquelles ont participé de nombreuses entreprises privées et publiques, ainsi que des organismes et des associations.

Manel Z.



Plus de 2.100 tonnes de kif marocain saisis depuis l'année 2000

## Les frontières font face à une guerre virulente des drogues

La dernière grosse prise de drogue sur les frontières Ouest du pays, suite à une embuscade soigneusement menée le 6 octobre dernier par les forces de l'ANP, vient nous rappeler combien est virulente la sale guerre de cannabis à laquelle le Maroc mène contre l'Algérie.

La guerre au cannabis marocain a battu tous les records en Algérie, le bilan des saisis sur les vingt dernières années (entre la période allant de l'année 2000 à 2020) établi à partir des différents rapports annuels dressés par les institutions de sécurité algériennes, fait état de plus de 2.100 tonnes de hachich marocain récupérés par les forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre les crimes transfrontaliers.

Les rapports des différents services de sécurité indiquent, tous, que les plus grandes quantités de drogue marocaine saisies ont été réalisées à l'Ouest du pays avec un taux de 72% tandis que plus de 20% ont été faites dans le Sud du pays, 6% au Centre du pays et enfin près de 4% à l'Est du pays.

Le 6 octobre dernier, plus de mille kilogrammes de hachich marocain sont saisis près des frontières avec le Maroc par les éléments de la 3<sup>ème</sup> Région Militaire de l'Armée nationale populaire (ANP). Une grosse prise qui démontre l'immensité de la virulente guerre de drogue à laquelle le Makhzen dirige contre l'Algérie. Pis, durant la période allant du 29 septembre au 5 octobre passé, près de 700 kg de drogue marocaine et plus de 20.000 psycho-



Le Maroc est classé premier pays producteur par les Nations unies et les rapports annuels ne manquent pas dans ce sens. (Photo : DR)

tropes ont été saisis, suite aux multiples opérations des forces de l'ANP aux niveaux des frontières Ouest et Sud-Ouest du pays, ces opérations ont permis également l'arrestation de 23 narcotrafiants. Cette série d'infiltration de grosses quantités en drogue sur le territoire algérien s'explique par cette guerre géostratégique et géopolitique à laquelle le Makhzen veut imposer à l'Algérie. En faisant écouler le maximum de drogue en Algérie, le Makhzen cherche à glaner des millions d'euros de revenus, et par le même coup à créer des turbulences sociales. Ces plans diaboliques du Makhzen ne datent pas d'aujourd'hui puisque l'Algérie fait face à cette guerre de cannabis depuis des dizaines d'années déjà. Les saisies de drogue en Algérie par les différents corps de sécurité ont dépassé, pour la première fois dans l'histoire du

pays, les 200 tonnes en 2013, dont 63,4 tonnes ont été réalisées par les services des douanes. Entre les périodes 2013 et 2018, le crime transfrontalier a considérablement frappé l'Algérie, où le nombre des saisies de drogue en Algérie avait dépassé les 700 tonnes.

Les conflits géopolitiques et géostratégiques que traversent actuellement la région du Maghreb mais aussi du Sahel, avec l'apparition de ce qu'on appelle le «printemps arabe», le retour des conflits au Sahel notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger avec l'émergence du terrorisme «politique» et les relations rompues entre l'Algérie et le Maroc, ont beaucoup joué au profit des cartels de drogue marocains qui ont ciblé et inondé l'Algérie en drogue. Célébrant la journée mondiale contre le trafic de drogue (qui coïncide le 26 juin de chaque année), le Chef du

service central de la lutte contre le trafic de drogue relevant de la direction de la Police judiciaire, en l'occurrence le Commissaire principal Djamel Guessoum avait présenté, en juin 2019, le nombre des drogues saisis entre la période allant de l'année 2013 à 2018 et celui des cinq premiers mois de l'année 2019.

Au total, plus de 155 tonnes de cannabis traité ont été saisis depuis l'année 2013 par les Unités opérationnelles de la Police judiciaire relevant de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), avait rapporté le Commissaire principal Djamel Guessoum lors de son intervention. Tout le monde sait que le cannabis est une culture très spéciale du Rif marocain, le Maroc est d'ailleurs classé premier pays producteur par les Nations unies et les rapports annuels ne manquent pas dans ce sens.

Avec plus de 1.000 tonnes produits chaque année et exportés illégalement via des réseaux internationaux de trafic de cannabis, les cartels de drogue marocains ont obtenus des milliards de dollars au détriment des sociétés détruites par cet acte criminel mondial. L'Algérie qui est un pays voisin du Maroc a durement été frappée par la drogue venant des frontières terrestres, maritimes et même parfois aériennes, elle mène un combat sans relâche contre cette dangereuse agression qui menace la stabilité du pays. Ce grand trafic transfrontalier mené par les réseaux marocains de drogue qui sont de plus en plus actifs sur le long des frontières Ouest et Sud-Ouest et de l'extrême-Sud, va augmenter pour les prochaines années, faut-il le signaler.

Sofiane Abi

### PANDEMIE

Vacciner 30 millions d'Algériens d'ici décembre

### Un objectif difficile à atteindre, selon Pr Belhadj

Le directeur des activités médicales et paramédicales au CHU Mustapha Bacha, le Pr Rachid Belhadj, s'est montré pessimiste quant à la cadence d'avancement du rythme de vaccination en Algérie. Celui-ci estime que l'objectif de vacciner 30 à 35 millions d'Algériens d'ici le mois de décembre est difficile d'atteinte, et ce, en raison de la baisse du rythme de vaccination après l'accalmie de la propagation du virus.

Lors de son intervention hier sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, M. Belhadj a mis en garde contre la baisse d'engagement pour la vaccination, en raison de la réduction du nombre de contaminations quotidiennes. «Lorsqu'il y a plus de cas, plus de décès et plus d'angoisse, les gens vont se faire vacciner. Maintenant, nous sommes dans une situation d'accalmie, avec moins de décès, moins de cas et moins de personnes hospitalisées, on est à une vitesse très faible de vaccination», a-t-il ajouté.

Pour lui, «le danger se situe dans les secteurs où il y a des masses de personnels», citant à ce propos l'Enseignement supérieur. Relevant que le nombre d'étudiants en Algérie n'a pas dépassé les 4%, il préconise que l'État trouve des mécanismes juridiques dans le but de accélérer la cadence de vaccination dans la lutte contre la propagation de virus. «Nous avons deux millions d'étudiants, moins de 4% d'entre eux sont vaccinés», ajoute-t-il en indiquant que ceci inquiète les professionnels de santé, car «les étudiants en médecine sont en contact avec les patients dans les hôpitaux», rappelle le Pr Rachid Belhadj. Il estime, pour autant, qu'il «ne faut pas baisser les bras et continuer à sensibiliser la population». Abordant l'obligation de vaccination pour les personnels de santé ou d'instauration du pass sanitaire pour certains secteurs sensibles, l'intervenant n'a pas exclu l'idée en ajoutant que «ceci est en vigueur même dans les pays les plus démocratiques».

Par ailleurs, M. Belhadj n'a pas exclu également une éventuelle réapparition d'une nouvelle vague tout en mettant en garde contre le relâchement dans le respect du protocole sanitaire obligatoire à savoir, la distanciation physique et le port du masque. «Les gens ne respectent plus les gestes barrières», alerte le spécialiste alors que « nous ne sommes pas à l'abri d'une 4<sup>e</sup> vague». Il regrette également certains comportements, constatés y compris dans les rangs du personnel de santé. «Ce n'est pas étonnant, ni déontologique, que des gens qui ont refusé le vaccin, demandent maintenant à se faire administrer un vaccin précis pour pouvoir faire leurs démarches de visa», s'indigne le Pr Rachid Belhadj. Revenant sur la pénurie d'oxygène dans le cas d'une nouvelle vague, il a noté : «Nous sommes passé par une période difficile, mais nous sommes là d'essayer de faire et de trouver des solutions dans le calme».

Manel Z.

Explosion sans précédent des stupéfiants en Algérie

## Dix millions de psychotropes saisis depuis 2019

Tandis que la barre des dix millions de substances psychotropes saisies entre la période allant de janvier 2019 jusqu'à septembre 2021 a été franchie, de nouvelles «générations» de psychotropes ont vu le jour au pays, où leurs consommations chez les jeunes ont pris une proportion très alarmante allant jusqu'à même provoquer d'horribles crimes. L'Algérie fait face à une explosion sans précédent des psychotropes, le nombre des saisis durant ces deux dernières années parle de lui-même, où l'on dénombre plus de six millions de substances narcotiques mainmises pour une valeur marchande dépassant les 1.500 milliards de centimes.

Pis, l'apparition de nouvelles générations de médicaments de psychotropes (qui agissent plus fortement et principalement sur l'état du système nerveux central) tels que « New Erica », « double signature », « Facebook », « Milka » et bien d'autres, a brusquement augmenté le nombre de consommateurs ce qui a entraîné, par ailleurs, l'évolution de la criminalité urbaine avec l'apparition de nouvelles formes de crimes.

La sonnette d'alarme a été déjà tirée que ce soit par la DGSN tout comme la Gendarmerie nationale ou, également, les services des Douanes, révélant tous une hausse très consi-

dérable du trafic des psychotropes au pays. Célébrant la journée mondiale de la lutte contre le trafic de drogue, en fin juin 2019, le chef de la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), le Commissaire divisionnaire Djamel Guessoum, avait révélé que les quantités de psychotropes saisis ont enregistré une «hausse» durant les dernières années, tirant ainsi la sonnette d'alarme.

Les psychotropes sont introduites de partout que ce soit par la voie maritime, aérienne et surtout par la voie terrestre notamment sur le long des frontières du Sud, l'Ouest et de l'Est du pays, où le trafic ne cesse d'émerger. Rien qu'au niveau de la capitale, 162.000 substances de psychotropes ont été saisies par la Sûreté nationale durant l'année 2019.

Les Sûretés de Wilayas de l'Est du pays ont saisi 934.783 comprimés psychotropes durant l'année 2019, avait déclaré en janvier passé le contrôleur de police, Daoud Mohand Chérif, inspecteur régional de police de l'Est (Constantine), faut-il le rappeler.

Pour sa part, le Commandement de la Gendarmerie nationale et les services des Douanes avaient annoncé, à la fin de l'année 2019, avoir saisi plus de 1,2 million de substances

de psychotropes et ce, dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Quant aux forces de l'Armée nationale populaire (ANP), ces derniers ont mis la main sur une grosse quantité de psychotropes atteignant les 470.758 comprimés durant l'année 2019. Sur les dix premiers mois de l'année 2020, la DGSN a indiqué avoir saisi plus de deux millions de substances de psychotropes ce qui démontre l'évolution sans cesse de ce dangereux fléau au pays.

En 2020, les opérations qualitatives menées par les éléments de la Police judiciaire (BMPJ) relevant de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), ont permis de saisir plus de deux millions de substances de psychotropes, avait révélé, en octobre 2020, un communiqué de la Cellule de communication et presse au sein de la Sûreté nationale.

Aussi, durant l'année en cours, les forces de l'ANP ont saisi plus de deux millions de psychotropes lors des différentes opérations et embuscades menées au cours de ladite période. Face à ces saisis record, il est très clair que le trafic de psychotropes est en train d'évoluer durant ces dernières années, faisant de l'Algérie un pays consommateur après avoir été transitaire.

Sofiane Abi



**INFO EXPRESS**

ASEPA

**Communiqué de presse «Octobre en Couleurs»**

Comme chaque année au mois d'octobre, l'Association scientifique des étudiants en pharmacie de l'université d'Alger (ASEPA) organise dans le cadre de ses activités de santé publique une campagne de sensibilisation sur les pathologies féminines les plus fréquentes à savoir, le cancer du sein, le cancer du col de l'utérus et l'endométriose. Cette campagne de sensibilisation, d'information et de dépistage vise à :

- Informer et sensibiliser le grand public en général et les femmes en particulier sur les maladies féminines, leurs facteurs de risque, symptômes et leurs complications.
- Briser les tabous autour de ces maladies.
- Mettre la lumière sur l'importance du dépistage.
- Évaluer le mode de vie féminin dans notre société. Elle se déroule en 6 journées tout au long de ce mois d'octobre selon le programme suivant :
- Samedi 9 octobre : au niveau de la Grande-Poste.
- Lundi 11 octobre : au niveau de l'USTHB.
- Jeudi 14 octobre : au centre

commercial Garden city.

- Samedi 16 octobre : au niveau de la place Kennedy. Lundi 18 octobre et Mercredi 20 octobre : au niveau de la pharmacie Mohabeddine, Alger Centre.
- Lundi 18 octobre : au niveau de la pharmacie d'El Biar.
- Mercredi 20 octobre : au niveau de la pharmacie de Said Hamdine. La campagne se clôture sur la Course Rose, le samedi 23 octobre au niveau de l'esplanade des Sablettes.

Parallèlement à ces activités est lancée une campagne sur les réseaux sociaux, comprenant des infographies, des webinaires, des vidéos et des podcasts, en collaboration avec des influenceurs sur Instagram, ainsi que des passages médiatiques pour promouvoir ces activités et augmenter leur visibilité. L'augmentation du nombre de personnes souffrant de ces deux maladies prouve que l'information fait défaut ou que l'information reçue est erronée. Profitons-en pour corriger nos idées et élargir notre cercle de connaissances sur ce sujet.

Décédée prématurément en juin dernier

**Distinction post-mortem du Pr Assia Harbi au Caire**

**Décédée le 19 juin dernier à l'âge de 57 ans, le Pr Assia Harbi a brillamment gravi les échelons pour devenir chercheuse au GRAAG.**

Une distinction post-mortem a été décernée, lundi 11 octobre 2021, au Dr Assia Harbi, sismologue, lors de la 7<sup>ème</sup> Conférence arabe d'astronomie et de géophysique organisée par l'Institut national de recherche en astronomie et géophysique de Helwan au Caire. Le prix a été remis au représentant de l'ambassade d'Algérie au Caire au nom de la famille de la défunte. Décédée le 19 juin dernier à l'âge de 57 ans, le Pr. Assia Harbi était diplômée de l'USTHB en 1990. Dotée d'une grande rigueur scientifique, la défunte a brillamment gravi les échelons pour devenir chercheuse au Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (CRAAG) et coordinatrice au réseau de coopération dans le domaine des séismes dans la région d'Afrique du Nord. Elle a notamment effectué plusieurs séjours à



l'EOST (Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre) de Strasbourg pour des travaux sur les archives de Jean Vogt et J-P Rothé et la sismicité historique du Maghreb. Elle a également contribué aux projets Unesco IGCP-601 et 659. Au cours de sa carrière, la défunte a contribué à la formation de jeunes chercheurs tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger à travers son poste de coordinatrice dans le domaine des séismes dans la région d'Afrique du Nord. De

même que son activité au sein du North African Group for Earthquake and Tsunami studies (NAGET) a permis à de nombreux jeunes sismologues de bénéficier du soutien de l'ICTP (Centre international de physique théorique) de Trieste en Italie. Le Pr Assia Harbi laisse derrière elle un grand nombre de publications et de recherches qui témoignent de la valeur de son travail et de son engagement scientifique.

H.A.

**INFO EXPRESS**

Boumerdès

**Vers la création à moyen terme d'un pôle technologique national spécialisé en énergie**

Les conventions de partenariat signées entre Sonatrach et des universités algériennes visent la création à moyen terme d'un pôle technologique national spécialisé en énergie, a annoncé mardi à Boumerdès le ministre de l'Energie et des Mines Mohamed Arkab. «Des démarches sont en cour en vue de la réalisation de ce pôle scientifique à travers l'instauration d'un écosystème dans la recherche et le développement», a déclaré M. Arkab dans son allocution inaugurale d'un atelier de travail sur le partenariat entre le groupe et les pôles universitaires d'excellence, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, du représentant du PDG de Sonatrach, des recteurs des universités du Centre, de directeurs de laboratoires de recherche et des cadres de l'entreprise. Il a estimé que la création de ce pôle technologique et scientifique est de nature à contribuer «à la concrétisation de nombreux objectifs à moyen et long termes».

**Inetum organise l'Africa Digital Manager Award 2021**

L'Inetum a organisé l'Africa Digital Manager Award (ADMA) pour récompenser les lauréats du concours des meilleurs projets de digitalisation en Afrique de l'année 2021. Organisée par Inetum (ex-Gfi), le concours a pour but d'encourager les projets digitaux qui participent au développement de l'économie sur l'ensemble du continent africain et d'inspirer les initiatives de demain. Il a fédéré différents acteurs du digital africain autour d'une plateforme d'échange sur les problématiques de digitalisation en Afrique, et les tendances révélées par les projets des candidats. «Nous croyons en ce continent en pleine croissance, le digital représente une chance pour l'économie de l'Afrique. L'organisation de l'ADMA et l'ouverture de notre FabLab à Casablanca, sont des preuves de notre engagement et de notre volonté d'être présents en proximité

pour accompagner la transition numérique des entreprises, de l'économie et plus globalement de la société et tirer le meilleur du digital flow», affirme Vincent Rouaix, Président-directeur général d'Inetum. De son côté, Saloua Karkri-Belkeziz, Présidente d'Inetum en Afrique annonce : « Nous sommes heureux que l'ADMA rencontre un tel engouement. Le projet, Inetum est au cœur d'une dynamique de développement des écosystèmes d'innovation sur le continent, c'est une expérience enrichissante grâce aux échanges que nous partageons avec les managers talentueux autour des projets ambitieux portés par les entreprises et les institutions africaines. Nous tenons à faire perdurer cette initiative, afin qu'elle constitue une réelle plateforme d'identification des meilleurs projets digitaux en Afrique. La 1<sup>re</sup> édition a réuni 52 projets. 10 ont été retenus pour la finale,

issus du Mali, Bénin, Sénégal, Cameroun, Congo, Maroc et Algérie et 3 ont été récompensés. Il s'agit de : 1/Maghreb Accessoires (Afrique du Nord) pour le projet de digitalisation adressant l'ensemble de l'organisation, en vue de l'optimisation des processus de gestion et la modernisation de l'expérience client. 2/Orange Cameroun (Afrique Centrale), à travers la plateforme MyWay, consistant en l'innovation et la modernisation de l'expérience client. 3/La Caisse de sécurité sociale du Sénégal(Afrique de l'Ouest) pour le projet de modernisation et d'harmonisation des systèmes d'information de cette administration publique. Les trois lauréats vont bénéficier d'un accompagnement en conseil assuré par les consultants experts d'Inetum et d'une formation certifiante Six Sigma Green Belt assurée par le partenaire du concours ADMA, l'ÉCC. L'ADMA annonce déjà



la prochaine édition pour 2022, avec dès à présent, le dépôt des candidatures en ligne sur le site [www.africadigitalmanageraward.com](http://www.africadigitalmanageraward.com). Les participants doivent soumettre des projets réalisés en interne ou en partenariat avec des tiers (laboratoires, universités, filiales ou autres partenaires). Ils peuvent aussi présenter une méthode managériale utilisée pour conduire efficacement un ou des projets basés sur l'agilité, la conduite de changement ou toutes autres mesures de performance.

S.G.

**Demande d'aide financière**

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulancier) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

*Allah Le Tout Puissant vous le rendra.*

**MOB : 0782519683**

**Demande d'aide financière**

Dame cancéreuse, démunie, demande à toute âme charitable de lui venir en aide (financière) afin d'effectuer des examens (échographie analyses, etc...).

**MOB : 05 59 31 19 67.**



Belgrade/Conférence du MNA

## Les Non-Alignés confortent l'Algérie



60<sup>e</sup> anniversaire de la première conférence du Mouvement des Non-Alignés (MNA), à Belgrade.

Les pays non-alignés est les participants à la réunion de haut niveau marquant le 60<sup>e</sup> anniversaire de la première conférence du Mouvement des non-alignés (MNA), ont été unanimes, mardi à Belgrade, Serbie, à affirmer que la question de l'égalité entre les Etats et les Nations se posait toujours dans le monde, jugeant impératif de poursuivre la lutte et de conjuguer les efforts pour parachever la souveraineté des Etats, respecter les droits de l'Homme et lutter contre la discrimination. Le Premier ministre, ministre des Finances, M. Aïmene Benabderrahmane, a souligné lundi à Belgrade, la nécessité de renforcer les fondements du non alignement et réaffirmé que le rôle de l'Algérie dans ce sens «sera fondamental». «La nécessité de renforcer les fondements du non alignement revient avec acuité. Les principes du non alignement vont permettre au monde d'aller de l'avant pour concrétiser la paix et la stabilité dans le monde», a déclaré à la presse M. Benabderrahmane, qui représente le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune aux travaux de la Conférence commémorative du 60<sup>e</sup> anniversaire du Mouvement des non-alignés (MNA), ouverts ce lundi dans la capitale serbe. Le Premier ministre a réaffirmé que «le rôle de l'Algérie sera fondamental comme il l'a tout le temps été», rappelant, à ce titre, l'appel à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondiale, lancé par le défunt président Houari Boume-

**Optant pour le thème de «la souveraineté des Etats», dans une conjoncture caractérisée par une confrontation diplomatique opposant l'Algérie et la France, le Mouvement des Non-Alignés soutient Alger.**

diene au cours de la conférence d'Alger de 1973. «Nous insistons toujours sur cela afin d'assurer la stabilité, la paix et un développement équilibré pour tous les peuples», a-t-il ajouté. Le mouvement des non-alignés a été créé à l'époque de la décolonisation par de nombreux pays en développement, dont beaucoup venaient de recouvrer leur indépendance.

Ces pays ne voulaient pas opter pour l'un ou l'autre des blocs militaro-politiques de la guerre froide et ont choisi de mener une politique étrangère indépendante. Le mouvement compte aujourd'hui 120 membres. Aujourd'hui, nombre de pays, dont la Palestine et le Sahara occidental, sont toujours colonisés. L'Algérie appelle le MNA à soutenir l'indépendance de ces pays. Ce qui n'est pas pour plaire à Israël et au Maroc. Le Maroc qui continue à piller les richesses naturelles du Sahara occidental est dénoncé au MNA. La question de la souveraineté des pays, abordée par le Mouvement de non-alignés, est d'actualité avec la confrontation diplomatique opposant l'Algérie et la France, avec les propos exprimés par Emmanuel Macron

contre l'Algérie. La France a réduit le nombre de délivrance de visas pour l'Algérie qui a rappelé son ambassadeur. Les propos hostiles d'Emmanuel Macron envers l'Algérie ont été dénoncés par l'opinion publique. L'Algérie a interdit le survol de son territoire aérien par les avions militaires français. Il y a quelques jours, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a précisé que le retour de l'ambassadeur d'Algérie en France est conditionné par le respect de la France à l'Algérie. Le ministre français des Affaires étrangères a noté que la France respecte la souveraineté de l'Algérie. Emmanuel Macron qui, pour des considérations électorales, a attaqué l'Algérie, tenterait de calmer les esprits.

M.A.

## Quatrième commission de l'ONU : «Le Sahara occidental est un cas de décolonisation»

«Le Sahara occidental est un cas de décolonisation et d'occupation militaire illégale», ont plaidé les pétitionnaires, défenseurs du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui à la Quatrième Commission de l'ONU, déplorant l'absence de mécanismes de protection des citoyens sahraouis en raison du refus du Maroc d'autoriser les observateurs à accéder aux territoires occupés. Au cours de son intervention à la Commission chargée des questions de politiques spéciales et de la décolonisation, la représentante de l'Association américaine de juristes et du Groupe de soutien de New York pour l'indépendance du Sahara occidental, Vanessa Ramos, a affirmé que «le Sahara occidental est un cas de décolonisation et d'occupation militaire illégale, et que le peuple sahraoui jouit du droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance». «L'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 29 septembre 2021 confirme la jurisprudence établie dans les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 décembre 2016 et du 27 février 2018», a-t-elle argué, rappelant qu'il stipule qu'aucun accord ne peut être appliqué au Sahara occidental sans le

consentement libre, et préalable du peuple sahraoui. Réaffirmant que les violations des droits humains et l'exploitation des ressources naturelles du territoire à travers différents accords, sont illégales, Mme Ramos a exhorté le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'Homme à prendre des mesures pour mettre fin à cette situation. Elle a demandé à la Commission de dépêcher une mission d'observation dans le «territoire occupé du Sahara occidental» avec des experts du Bureau des Nations unies pour les droits de l'Homme. Déplorant l'arrestation de centaines de Sahraouis et de Marocains à la suite de la publication d'une vidéo sur la situation, Mohamed Hicham Radoui, d'American Peace Supporters Association, a dénoncé le blocus et l'oppression exercés par le régime marocain dans le territoire sahraoui. «Il faut agir et éviter qu'une catastrophe ne se produise», a exhorté l'intervenant, déplorant «l'absence de mécanismes de protection des citoyens sahraouis en raison du refus du Maroc d'autoriser les observateurs. Ce conflit doit être réglé conformément au droit international», a-t-il noté.

APS

UE-Afghanistan

## L'UE promet un milliard d'euros à l'Afghanistan

Les Taliban afghans ont rencontré pour la première fois le 12 octobre une délégation conjointe des Etats-Unis et de l'Union européenne à Doha (Qatar). Le même jour, l'UE a promis de fournir une aide humanitaire d'un milliard d'euros à l'Afghanistan. Les Taliban afghans ont rencontré le 12 octobre une délégation conjointe des Etats-Unis et de l'Union européenne à Doha (Qatar). Le même jour, l'UE a promis, lors du sommet virtuel du G20 organisé par l'Italie, de fournir une aide humanitaire d'un milliard d'euros à l'Afghanistan, où les Taliban ont pris le pouvoir le 15 août. Confrontés à la paralysie de l'économie et l'imminence d'une grave crise humanitaire, les Taliban cherchent à obtenir un soutien international. Les Taliban afghans ont rencontré le 12 octobre une délégation conjointe des Etats-Unis et de l'Union européenne à Doha (Qatar). Le même jour, l'UE a promis, lors du sommet virtuel du G20 organisé par l'Italie, de fournir une aide humanitaire d'un milliard d'euros à l'Afghanistan, où les Ta-

liban ont pris le pouvoir le 15 août. Confrontés à la paralysie de l'économie et l'imminence d'une grave crise humanitaire, les Taliban cherchent à obtenir un soutien international. Les pourparlers directs à Doha entre représentants des Taliban, de l'UE et des Etats-Unis ont été facilités par le Qatar. Ils devraient «permettre aux Etats-Unis et aux Européens d'aborder des problèmes» tels que la liberté de déplacement pour les personnes désirent quitter l'Afghanistan, l'accès à l'aide humanitaire et les droits des femmes, selon la porte-parole de l'UE, Nabila Massrali. A l'ouverture du sommet du G20, l'UE a promis un milliard d'euros, dont une partie est destinée aux besoins humanitaires urgents et aux voisins de l'Afghanistan qui avaient accueilli les Afghans fuyant les Taliban. Les dirigeants du G20 ont réaffirmé leur promesse d'apporter de l'aide humanitaire à Kaboul, tout en rappelant qu'ils restaient «extrêmement concentrés» sur la lutte contre le terrorisme, a indiqué Washington.

AFP

France

## Premier procès pour terrorisme d'ultra-droite

Le tribunal de Paris a condamné ce 12 octobre Logan Nisin, le fondateur du groupuscule d'ultra-droite OAS, à neuf ans d'emprisonnement ferme avec maintien en détention, lors du premier procès pour terrorisme d'ultra-droite jugé en France depuis 2017. Le jeune fondateur du groupuscule d'ultradroite Organisation des armées sociales (OAS), Logan Nisin a été condamné ce 12 octobre par le tribunal de Paris à neuf ans d'emprisonnement ferme avec maintien en détention. C'est le premier procès pour terrorisme d'ultra-droite jugé en France depuis 2017. Le tribunal a aussi reconnu coupables cinq autres prévenus d'«association de malfaiteurs terroriste», prononçant notamment une peine de huit ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt pour Thomas Annequin, le numéro 2 de

l'OAS. Ayant reconnu vouloir recréer l'Organisation armée secrète dont son organisation tire son acronyme, il a expliqué durant le procès avoir «toujours été le plus honnête possible». «Je regrette tout ce qui s'est passé», a-t-il également confessé. Son groupuscule est accusé d'avoir prévu des plans de rackets d'entreprise pour financer des armes, des expéditions punitives, des recrutements pour «chasser des Arabes» ou encore des fabrications d'explosifs. «Loin d'un projet politique fantasmé, la «nouvelle OAS» a été conçue en «calquant la structure de l'Organisation armée secrète de 1961», groupe politico-militaire responsable d'une répression dans les années 60 contre l'indépendance de l'Algérie, a estimé le président de la chambre en lisant son jugement.

Agence

# contribution

## Essai de proposition d'un projet de loi sur la prévention et la lutte contre la corruption



M. A. Benchaba, Universitaire

**Cet essai de proposition d'un projet de loi n'est pas le résultat d'une quelconque rêverie pour en faire un cas d'école, c'est l'aboutissement d'un long combat que je mène, en solitaire avec l'aide du Bon Dieu, depuis les années 1980 jusqu'au jour d'aujourd'hui, contre la corruption dans le secteur public comme dans le secteur privé.**

### III-) DES SANCTIONS :

ART 1 : Tous les citoyens sont égaux devant la justice

ART 2 : Tous les citoyens sont judiciaires indépendamment de leurs fonctions, de leurs statuts et de leurs rangs dans le secteur privé comme dans le secteur public (administration, exécutif, législatif et judiciaire)

ART 3 : La levée de l'unanimité doit être prononcée par les parlementaires dans un délai maximal de 15 jours après la saisine du Parlement (les deux Chambres).

ART 4 : quelque soit son grade et sa fonction dans la hiérarchie militaire, un militaire reconnu coupable de corruption est, en plus d'autres sanctions infligées à un civil pour le même motif, radié à vie et interdit d'exercice dans le secteur et administration publics.

Par radiation, il faut comprendre la déchéance comme l'une des mesures judiciaires obligatoires.

ART 5 : En ce qui concerne le président de la République, une procédure de destitution doit être engagée par le Conseil constitutionnel.

ART 6 : Dans les décisions rendues par la Cour, l'individu reconnu coupable de corruption sera sanctionné comme suit, nonobstant les mesures conservatoires prises en première instance.

1-) Emprisonnement : Il sera déterminé en fonction du Salaire national minimum global (SNMG) à savoir 20.000 DA/mois. Méthode du calcul : soit « M » le montant objet de la corruption, exemple : 8.523.000.000,00 DA hors amende, dommage et intérêts.

Le nombre de mois d'emprisonnement est égal à « M » divisé par 20.000,00 DA soit 8.523.000.000,00 DA : 20.000,00 DA = 426150 : soit 426150 : 12 = 35.512 ans et 6 mois.

2-) Remboursement intégral au montant «M» majoré de l'intérêt, de la TVA et du taux d'inflation.

3-) Saisie de tous les biens matériels, meubles et immeubles de la famille.

4-) L'accusé ne bénéficiera d'aucune mesure de clémence.

5-) L'article 363 du code pénal est abrogé.

### IV) DE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ET DU BLANCHIMENT

ART 1 : Sous la présidence du président de l'APC, une commission de recensement des biens, immeubles sera chargée de dresser une liste de toutes les résidences, bâtiments, villas constituant le patrimoine détenu dans la circonscription.

Chaque propriétaire sera tenu de déclarer le coût de construction ou d'acquisition et un expert judiciaire pour sa propre évaluation.

ART 2 : Tout individu ne pouvant pas justifier les ressources légales à l'origine de son patrimoine paiera mensuellement un impôt sur la valeur du bien de 3% (trois pour mille) sur une période de 30 ans au profit du Trésor public. Par patrimoine, entendu, toute construction à usage d'habitation ou pour toutes activités commerciales.

ART 3 : Tout individu propriétaire d'un véhicule touristique et /ou utilitaire alors que ses revenus ne lui permettent pas de l'acquiescer se verra déposséder de son véhicule qui sera vendu aux enchères au profit du Trésor public.

ART 4 : Tout individu ayant hérité des biens mentionnés aux articles 1, 2 et 3 ci-dessus se verra appliquer les mêmes règles.

ART 5 : Tout individu reconnu coupable suivant jugement rendu en première instance de blanchiment, doit être emprisonné nonobstant son recours à la deuxième instance.

ART 6 : Tout individu reconnu coupable de blanchiment en deuxième instance se verra saisi au profit du Trésor public tout son patrimoine avec en plus un emprisonnement calculé suivant l'article 6 du chapitre III relatif aux sanctions.

### V) DU TRANSFERT ILLICITE ET DE L'ACHAT DE L'IMMOBILIER A L'ETRANGER

ART 1 : Tout individu possédant à l'étranger des biens immobiliers à usage d'habitation et/ou professionnels sans y résider dans ce pays et y travaille, est déclaré coupable de transfert de devises illégales.

ART 2 : Le ministre des Affaires étrangères doit, obligatoirement, à travers ses représentants diplomatiques (ambassade et consulat) établir une liste exhaustive d'algériens, ne vivant pas et ne travaillant pas dans ces pays, mais possèdent des biens immobiliers à usage d'habitations et /ou professionnels. Il en est de même en ce qui concerne leurs enfants.

Une copie de cette liste est adressée au ministre de la Justice avec copies au Président de la République, le Premier ministre et les deux présidents de deux chambres du Parlement.

ART 3 : Le ministre de la Justice doit saucer son homologue du pays considéré pour procéder à la saisie, en présence d'un représentant du ministère de la Justice et celui des Affaires étrangères.

ART 4 : Dans le cas où le pays sollicité ne donne pas une suite formulée sans un délai d'un (01) mois, le ministre des affaires étrangères, après avoir informé le Président de la République et le Premier ministre, signifie à la représentation diplomatique de ce pays en Algérie la suspension voire la rupture définitive de toutes les relations avec ce dernier.

Cette mesure est prise en partant du principe « qu'un pays n'a pas d'amis mais des intérêts ».

ART 5 : Si le coupable du transfert illicite

est propriétaire d'un patrimoine acquis grâce à un transfert, une demande d'extradition est automatique transmise au pays où il réside. Si aucune suite favorable n'est réservée à cette demande, les relations diplomatiques seront rompues.

ART 6 : Les peines requises sont :

a-) Saisie de tous les biens et fonds à l'étranger et en Algérie

b-) Emprisonnement calculé suivant l'article 6 du chapitre III relatif aux sanctions en prenant comme base de calcul les montants transférées et/ou la valeur du patrimoine.

### VI) DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DES NOTAIRES ET DES EXPERTS JUDICIAIRES

ART 1 : Tout commissaire aux comptes attestant dans son rapport de commissariat aux comptes et/ou dans un quelconque rapport comme vraies des situations qu'il savait fausses encourt les mêmes sanction que l'accusé coupable de corruption en matière d'emprisonnement avec en plus une amende de 10.000.000,00 DA et une radiation à vie de l'ordre des commissaires aux comptes. Il en est de même quand il y a concession.

ART 2 : Tout commissaire aux apports qui rencontrera ou sous-estime des apports en nature est coupable de corruption et encourt les mêmes peines que le corrupteur au profit de qui les surestimations ou la sous-estimation est profitable.

ART 3 : Tout notaire qui rédige des actes authentiques (statuts ou autres) de constitution ou de modification attestant des versements sans que ceux-ci ne lui soient remis en mains propres justifiés pour des attestations de versements, dûment délivrées par une banque et/ou une institution légalement habilitée est coupable de corruption et encourt les mêmes peines que le corrupteur avec en plus une radiation à vie du corps dont il est membre.

ART 4 : Tout expert judiciaire qui d'une façon ou d'une autre ne s'acquiesce pas avec l'éthique, la morale et « le professionnalisme que lui dictent sa fonction et son sermon », des missions que lui a confiées la justice est coupable de corruption et encourt les mêmes peines que l'accusé avec en plus une radiation à vie de son organisation.

### VII) DES MAGISTRATS (JUGES ET PROCUREURS)

ART 1 : Tout juge, d'instruction ou de siège, tout procureur, de la République ou général qui perturbe, intimide, influence, menace, fait preuve d'insinuation et de manque d'attention, l'empêche de s'exprimer avec la langue qu'il maîtrise, tout dénonciateur, en tout lieu et toutes circonstances, est coupable de corruption et encourt les mêmes peines que l'accusé, avec en plus une radiation à vie du corps auquel il appartient.

ART 2 : Si le juge ou le procureur ne maîtrise pas la langue d'expression du dénonciateur, il lui est fait une obligation expresse de requérir un interprète légal qui doit rapporter fidèlement les déclarations du dénonciateur.

ART 3 : Aucun juge, aucun procureur ne doit recevoir ou instruire pour diffamation à l'encontre d'un journaliste et de l'organe qui l'emploie pour avoir publié une dénonciation pour un tiers en vertu du chapitre (11) II

relatif à la dénonciation.

ART 4 : Tout juge ou procureur qui modifie les déclarations du dénonciateur ou leur donne une interprétation différente pour quelconque motif que se soient est coupable de corruption et encourt les mêmes peines que l'accusé avec en plus une radiation à vie.

### VIII) DES AVOCATS

ART 1 : Tout avocat sollicité par un dénonciateur est tenu de l'assister :

ART 2 : Tout avocat sollicité par un dénonciateur doit percevoir ses honoraires – soit à l'issue de l'affaire quand le dénonciateur percevra sa récompense dans le cas où la dénonciation n'a pas de moyens financiers – soit en déduisant ses honoraires des impôts dus.

ART 3 : Aucun avocat en quelques circonstances ou pour quelques motifs ne doit témoigner de l'animosité envers le dénonciateur ou tenter de l'intimider, de le perturber et de le dédaigner en lui manquant de respect verbalement et/ou par la gestuelle.

Dans tous les cas de figure, l'avocat encourt les mêmes peines que l'accusé avec en plus une radiation à vie de l'ordre des avocats.

ART 4 : Tout avocat qui trahit son client est condamné à un emprisonnement à vie.

### IX) DE L'ASSOCIATION DE MALFAITEURS

ART 1 : Une association de malfaiteurs est constituée de corrupteurs et de corrompus lesquels au regard de la loi encourt les mêmes peines car sans l'un ou l'autre, il ne peut y avoir de corruption.

Le corrupteur et le corrompu constituent un couple qui donne naissance à la corruption.

ART 2 : En vertu de l'article 1 précédent, il n'y a pas d'auteur d'un côté et de complice de l'autre : ils sont co-auteurs quels qu'ils soient les statuts ou position de l'un ou de l'autre dans la société : politiques, militaires ou civile, actifs ou retraités.

### X) CONCLUSION

Je n'ai pas une formation de juriste et ne prétends pas l'être. A travers cet essai, je tente tant bien que mal à positiver les souffrances des citoyens qui forment la population malmenée qui subit l'injustice de la justice, pour son aveuglement, sa surdité et sa soumission.

Je tente aussi de ressusciter ou susciter en chacun de nous notre amour pour la patrie, notre fierté, notre dignité et surtout l'aura et l'image de notre Algérie d'il y a quelques générations.

Je veux dire aussi ma que personne n'a le droit, pour des intérêts personnels et/ou de sa progéniture cracher sur la mémoire de toutes ces Algériennes et Algériens tombés au champs d'honneur, déportés, déracinés, exilés loin de leur chère patrie, torturés, violés, brûlés, gazés, ou sur la figure ridée de ces moudjahidate et moudjahidine que vivent sous l'anonymat voir l'abandon et le mépris.

A ces derniers des mohicans acquittons-nous de notre dette envers eux.

Avec toutes mes excuses pour toutes les insuffisances et mes remerciements pour vos commentaires et soutiens.

(Suite et fin)

M. A. B.  
Universitaire



## INFO EXPRESS

Sidi Bel-Abbès

### Algérie Télécom se lance dans la vente de proximité de ses produits

Une vaste opération de vente de proximité des produits a été lancée par l'entreprise Algérie Télécom, a-t-on appris d'un communiqué de la cellule. Cent neuf (109) sorties, dont 58 au chef-lieu, ont été réalisées, pour toucher pratiquement toutes les communes et bourgades de la wilaya. « Toutes les agences du chef-lieu de wilaya, celles de Sfisef, Telagh, et Ben Badis, ont participé à cette initiative commerciale louable qui s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité commerciale de proximité de l'entreprise et de la présentation des offres téléphoniques, internet et autres produits commerciales. Elle permet aussi de bien écouter le client et de prendre en charge sa doléance dans les plus brefs délais, et ainsi établir avec lui une véritable relation de voisinage », explique le sous-directeur commercial Helloul Ilias, chargé du suivi de l'opération. L'idée est de booster le volume de vente et rendre efficace la commercialisation des produits, en proposant au client le produit de l'entreprise jusqu'à son domicile dans un but de se rapprocher davantage de la clientèle devenue plus exigeante, et trouve souvent des empêchements pour se déplacer jusqu'aux agences commerciales pour divers raisons. L'opération a permis de faire bénéficier 140 clients de l'offre Idoom fibre, 114 clients de l'offre Idoom 4G LTE et réaliser le branchement de 68 lignes de téléphones.

Djillali Toumi

## Le wali de Tiaret en tournée d'inspection Étapes, entraves et obstacles

→ La visite inopinée de M. le wali de Tiaret à connu une autre dimension. De grands défis et des chiffres à l'appui, a-t-on constaté lors de cette tournée à travers les quatre coins de la ville de Tiaret. On compte trois nouvelles cités, les 500 unités affectées au social fin prêtes pour la distribution mais les deux organismes importants en vacances, aucune étude aucun suivi pour le raccordement, 108 RHP en litige et les 1.374 logements AADL ont connu un taux d'avancement de 75%



étudiés au cas par cas et la remise des clés à qui ont droit. Fini la politique deux poids deux mesures», Au volet de l'habitat figurent sur le sol de la commune de Tiaret, la réalisation de 500 unités (social) et sur les lieux, le premier responsable de la wilaya dresse un bilan presque complet de l'année 2021 et son passage à la tête de la wilaya, étapes, entraves, obstacles, et autres manipulations étaient au menu de cette intervention qui a duré plus de 15 minutes avant de lancer : « Ma mission et de boucler le programme présidentiel et de faire de cette région martyrisée un pôle exceptionnel. Ce qui me pousse à dresser ce bilan par des chiffres et des statistiques et de faire la lumière sur chaque projet à travers tous les coins de la wilaya et chaque projet réalisé dans le délais m'encourage à faire des miracles ». « En dépit de l'ennemi invisible du coronavirus, on a réussi à

distribuer un quota important d'habitations lors des journées nationales durant la période de mars, mais juillet et août, ainsi s'ajoute le début du Nouvel An, on touchera près de 2.000 familles et l'attribution de 6.475 lots de terrain ». L'étape a conduit la délégation à la cité des 1900 El Atrak qui a bénéficié de tous les accompagnements Sûreté urbaine, un lycée, un centre, des écoles primaires et une d'importantes infrastructures hospitalières. Le projet inspecté a connu un retard bien remis par les deux organismes la Sonelgaz et l'ADE loin de la mission et les directives de la haute instance et paralysent la locomotive du développement dont la pose des câbles et le réseau d'AEP n'ont pas encore trouvé la main chargée du raccordement. Le plus grave, le projet 500 unités affectées au social ont connu le respect du délai de réalisation grâce au groupe soudé de l'encadrement de l'OPGI et la réception des établissements scolaires le jour « j », inaugurés avant la rentrée scolaire d'une architecture moderne et garde son statut comme vitrine pour la ville de Tiaret, des espaces protégés, ce projet de 500 unités est sensé disposer de toutes les commodités en matière d'éducation, de santé et de loisirs et bientôt la réception d'une Sûreté urbaine (11ème). Il doit même constituer à l'avenir un « mo-

dèle » pour les nouvelles cités de la région. C'est, du moins, ce qu'affirme la présentation officielle qui ne tarit pas d'éloges pour ce projet, dont elle souligne même l'orientation en tant que l'un des quartiers propres répondant aux « normes » en matière d'écologie nous explique Sais Mansouri, le chef de la daïra. Au même lieu, l'OPGI a bien choisi d'implanter ses 108 unités réalisées dans le cadre du programme RHP, qui reste un exemple à suivre lors de notre virée, mais le litige opposant les deux parties n'a pas encore trouvé la décision finale. Karman, une autre périphérie dans un passé offre aux visiteurs une image d'un ghetto renommé le bidonville mais avec la volonté de l'autorité locale ont récupéré une bonne partie de l'assiette pour fixer le programme AADL implanté à quelques encablures de la jumenterie et le centre équestre ainsi que le pôle universitaire « Berceau du cheval », continue son rythme la réalisation des nouvelles habitations sur un parc de 1.374 (AADL) attendent preneurs inscrits au fichier de l'organisme concerné. Lors d'un entretien, le wali Deramchi Med Amine - Directeur régional Oudjil Med, ce responsable nous confirme que la remise des clés est fixée le 5 juillet 2021, la date symbolique du 60ème anniversaire de la double fête de l'indépendance et de la jeunesse. Cette déclaration du responsable devant un parterre de journalistes sera confirmée. Seules des promesses non tenues poussent les acquéreurs à manifester. Le wali nous avance lors de cette visite, que l'année 2021 a connu la remise des clés aux heureux bénéficiaires au nombre de 14.446, soit un toit pour 72.223 âmes, selon le taux d'occupation par logement, et au même chapitre un quota important de 1.650 LPA et 500 logements sociaux seront lancés dès la finalisation de l'étude.

Hamzaoui Benchohra

Tiaret

## Coup d'envoi pour l'investissement

Les locaux commerciaux réalisés depuis 20 ans au sous-sol de la place Med Boudiaf ont enfin trouvé preneurs, suite à la décision de M. le wali de la wilaya, dont les 24 unités ont été distribuées lors de la Journée mondiale du tourisme.

Cette initiative est inscrite au registre de la rencontre gouvernement - walis dont près de 1.000 dossiers à l'étude sont entre les mains de la commission l'ANADP, a indiqué le wali de Tiaret en marge du Salon organisé par les artisans, les agences de voyage et hôtellerie avec le financement de 182 projets créés par les jeunes promoteurs afin de renforcer l'effectif de la main-d'oeuvre et encourager l'investissement qui reste l'une des priorités pour la wilaya. Sur le nombre des projets, ajoute le chef de l'exécutif, « la part du lion revient à l'industrie avec 90 attributions, suivi du multiservice avec 25, quant aux travaux de construction et hydraulique, a connu un nombre impor-



tant par rapport aux années précédentes avec 23 projets, l'agriculture 7, activités libérales au nombre de 4 et le créneau du transport 1 projet. Pour revenir à la remise des clés à la main artisanale, l'objectif de créer un salon et une foire nationale ouverts tout au long de l'année afin d'exposer les objets locaux, à l'image de la sellerie et ses accessoires du cheval, la poterie, les habits traditionnels, et autres. Les locaux distribués ont été réalisés conformément à une architecture moderne, équipés de toutes

les commodités, implantés en plein centre de la ville, à proximité d'une esplanade et un théâtre en plein air, les sièges de la Radio locale de et la Télévision nationale. Pour revenir à l'investissement et les directives gouvernementales, ont trouvé le bon chemin qui mène à un développement durable, l'assainissement du foncier, création d'un guichet unique pour les investisseurs et autres paramètres pour mener ce créneau vers une autre dimension.

Hamzaoui Benchohra

Relizane

## Le C-RA lance une formation en secourisme

A l'instar des autres wilayas, une formation des premiers secours sera lancée par le bureau du Croissant-rouge algérien de la wilaya de Relizane, à partir du 13 jusqu'au 18 octobre 2021, au profit des citoyens désireux d'acquérir des connaissances en matière de soins d'urgence durant toute cette durée de la formation. Les stagiaires découvriront plusieurs techniques de sauvetage, à l'image de la prévention contre les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, les accidents de la circulation, les premiers soins. En effet, aujourd'hui, il est largement admis que les gestes de sauvetage et de secourisme doivent être prodigués sur les lieux mêmes de l'accident avant l'intervention des équipes spécialisées. Quand il s'agit d'un accident do-

mestique ou d'un accident de la route, les premiers soins dans les minutes qui suivent l'accident sont d'une importance capitale en attendant l'arrivée des médecins. Le CRA incite la population à suivre des cours théoriques et pratiques dispensés au niveau de la protection civile ainsi le CRA de Relizane sur les techniques des premiers secours à apporter aux personnes en cas d'accident et autres incidents. C'est dire toute l'utilité de ce type de formation, si l'on sait le grand nombre d'accidents qui surviennent chaque jour sur nos routes, où les premiers gestes sont souvent décisifs pour les victimes. Et Grâce à ces gestes, le secouriste est en mesure de prodiguer les secours urgents jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés.

N.Malik



Lettre à René

## La recherche d'une vérité sur certains épisodes de la colonisation (VII)



Kamel Bouchama

Ces soi-disant écrivains, qui s'étaient accordés, en l'espace de quelques pamphlets, le titre d'orientalistes éprouvés, n'ont rien compris de l'Islam et de l'Algérien en général, parce qu'ils ne les ont jamais étudiés dans leurs profondeurs et dans leurs vertus. Ils ne sont jamais allés au fond des choses pour dire, consciemment et sans parti pris surtout, concernant l'Islam particulièrement – quand bien même il s'agirait d'un culte qu'ils ne pratiquent pas – ce que recèle comme grandeur cette belle religion et notamment chez les Arabes, les purs, ceux qui ont été à l'origine de cette grande civilisation, chez qui l'on trouve la véritable caractéristique du génie individuel et de l'esprit philosophique. Ils n'ont certainement pas poussé leurs recherches pour marcher vers «ces grands moments de la pensée qui sont nés dans l'incroyable mélange d'incrédulité, de hardiesse d'esprit et souvent d'impiété». Ils n'ont pas fait d'études. Ils ont été très terre à terre et nous ont appris, comme pour nous convaincre, que «les indigènes sont mentalement incapables de penser et d'être structurés pour accepter les sciences». Eugène Guernier le disait éloquemment dans son livre «La Berbérie, l'Islam et la France», (Ed. Unions françaises, 1950) quand il affirmait sans aucune gêne que : «Tous les peuples d'outre mer, placés sous l'autorité de la France, possèdent à des degrés divers des civilisations propres, des connaissances peut-être limitées, des conceptions originales, telles que notre arsenal de doctrines mathématiques, juridiques, médicales, artistiques et morales s'adaptent mal aux formations intellectuelles préexistantes». Plus grave encore a été ce «discours renanien» qui ne différait pas de celui de Jules Ferry, ce «guide» respecté et adulé par l'ensemble des laïcs et francophiles, notamment ceux de chez nous. Un Jules Ferry qui, dans un sentiment de haine, soutenait péremptoirement, dans son intransigeante politique coloniale, «le droit des races supérieures», en tenant pratiquement le même langage que son «acolyte» Renan. Quelle innocente coïncidence !

Effectivement, Renan affirmait pour sa part : «Ainsi, toute personne un peu instruite des choses de notre temps voit clairement l'infériorité actuelle des pays musulmans, la décadence des États gouvernés par l'Islam, la nullité intellectuelle des races qui tiennent uniquement de cette religion leur culture et leur éducation». Il continuait sa diatribe contre l'Islam dans un style plutôt insultant qu'académique et disait, sans avoir peur d'être ridicule, dans l'amphithéâtre de ce sanctuaire du savoir qu'est la Sorbonne : «Pour la raison humaine, l'islamisme n'a été que nuisible, il a fait des pays qu'il a conquis un champ fermé à la culture rationnelle de l'esprit». Enfin, pour conclure, il n'hésitait pas à montrer la supériorité judéo-chrétienne, dans une caricature mensongère et un langage qui brouillait les esprits, en déniant à la civilisation musulmane tout apport au patrimoine culturel et scientifique en pays musulmans. Il affirmait encore une fois, dans le style le plus «persuasif» : «Ce beau monument est l'œuvre de chrétiens,

**À son ami René, mais en fait aux générations montantes, Kamel Bouchama rappelle ce qu'entraîna l'acte odieux adopté par le parlement français en janvier 1830. Hélas, cinq mois après, les hordes colonialistes, commandées par de Bourmont, débarquaient sur la presqu'île de Sidi Fredj, amenant ainsi l'Algérie à engager une lutte incessante pour son indépendance... L'avenir, dit l'auteur de « Lettre à René » en filigrane, appartient aux peuples qui le construisent ensemble, une fois soustraites les lourdeurs du passé. Là, où notre vieille garde militante n'a pas cru bon devoir consigner son témoignage, ce livre vient au bon moment. Il devrait de ce fait, être mis entre les mains de tous les jeunes.**

de juifs et de musulmans intérieurement révoltés contre leur propre religion».

Son émule Henri Martin, historien français, membre de l'Académie française, en juin 1878, en remplacement d'Adolphe Thiers, écrivait dans «L'Histoire de France populaire» ses impressions sur la bataille de Poitiers :

«C'était le sort du monde qui venait de se décider. Si les Francs eussent été vaincus, la terre eût été à Mahomet. Et alors l'avenir du monde et de l'Europe eût été perdu, car l'activité qui pousse les hommes vers le progrès n'était pas dans le génie des musulmans. Leur génie se résume dans l'idée qu'ils ont de Dieu. Le Dieu des musulmans qui, après avoir créé le monde, se repose dans sa solitude et dans son immobilité, n'excite pas les hommes au progrès».

N'est-ce pas de très «bonnes impressions» d'une éminence qui occupait le fauteuil 38, dans une Académie que nous respectons honnêtement et franchement ? René, ne penses-tu pas, après toutes ces affirmations mensongères, voire démoniaques, que l'on est en droit de nous arrêter sur une conclusion, une seule : que tout ce qui se dit à notre sujet est tromperie et rancœur ? Ne penses-tu pas que c'est plutôt de l'infamie, quand cela nous vient de propagandistes représentant la culture coloniale, une culture qui ne tient compte, malheureusement, d'aucune objectivité historique et, encore moins, qui ne répond à aucune honnêteté intellectuelle ? Ainsi, les mérites de cette culture universelle se trouvent partagés entre les pays d'Occident, selon ces gens aux plumes redoutables, acerbes ; et le monde musulman, selon eux, doit souffrir du complexe de n'avoir pas alimenté l'Histoire ancienne et contemporaine et vivre les frustrations pour n'avoir pas été, comme l'Europe, le berceau



de l'universalité et du progrès. Renan, Martin et consorts, n'avaient-ils pas entendu parler de nos Algériens, les Abdallah El-Fassi et El-Betradji, qui furent grandement appréciés par les savants d'Europe au X<sup>e</sup> siècle, pour ne citer que ces deux-là, dans le foisonnement de savants et d'érudits qui ont fait de la science la jumelle de la religion ? Paul Krauss, Louis Gardet ou Maurice Bucaille, eux, savent très bien ce qu'ont laissé nos doctes dans le cadre des découvertes et des recherches qui ont été effectuées dans les Universités islamiques. Leurs témoignages suffisent amplement, aujourd'hui, pour savoir que nos savants ont toujours chéri l'idée de progrès. N'est-ce pas une bonne réponse celle de Maurice Bucaille : «Que de dettes avons-nous envers la culture arabe en mathématiques, astronomie, physique, géologie, botanique, médecine, etc ! La science prit pour la première fois un caractère international dans les Universités islamiques du Moyen Âge». Je vais poursuivre encore ces déclarations hostiles qui traduisent la haine et la rancœur à l'égard de l'Islam. Tu comprendras que je ne veux, en aucun cas, apporter la contradiction à ces «artistes de la confusion» – ce qui me déplaît énormément –, car je ne voudrais polémiquer avec qui que ce soit. Je me contente

### Dans «Le Citoyen», quotidien national d'information, Sarah Benameur rédigeait de grandes tirades dans deux papiers différents Elle notait en substance :

Composée de trois grands chapitres, la «Lettre à René», dernier ouvrage de Kamel Bouchama, ex-ministre, ex-ambassadeur mais surtout un intellectuel, un homme de culture, très prolifique, à cette particularité d'être en même temps un réquisitoire et une plaidoirie. Né à Cherchell, une ville de culture, là où est née Assia Djebbar et d'autres hommes illustres de lettres et de la politique, une ville où le PPA avait une forte assise (selon Ibrahim Chergui, l'un des militants de la cause nationale de la première heure), Kamel Bouchama a cette fortune d'avoir eu un père nourri du scoutisme, du combat libérateur qui avait le sens de communiquer avec ses proches. Forcément, un jour, les connaissances divulguées et consignées dans la mémoire finissent par rejaillir. On comprend mieux pourquoi l'auteur dédie sa «Lettre à René» à son père. Une sorte de prêté pour un rendu qui adopte le style le plus simple pour toucher le lecteur. Ni grands mots, ni phraséologie, ni même un style parabolique. Un cours d'Histoire. Réquisitoire qui met à nu l'entreprise coloniale de déculturation et d'acculturation menée obstinément, systématiquement, sournoisement contre «cette peuplade d'Algérie». Réquisitoire aux anges contre les contrevérités, les mensonges, les calomnies entretenues au cours de la guerre coloniale pour alléguer de la sauvagerie, de l'inculture..., des indigènes. Magistralement, l'auteur réplique en citant des faits, des noms d'illustres fils de cette terre qui, à titre d'exemple, disposait de bibliothèques bien plus que le colonisateur. Réquisitoire enfin contre cette «positivité» du colonialisme qui oblige Kamel Bouchama à dire, à redire ce qui l'habite : «Nos ancêtres nous ont déposés non seulement de notre terre mais aussi et surtout de notre âme». C'est la lecture que fait le lecteur de cette phrase lourde de sens : «Des spécialistes comme ils savaient en créer ont tout fait pour attirer nos populations vers des pratiques qu'ils leur ont imposées... »

uniquement de faire état de ces affronts et d'émettre quelques mises au point sous forme d'éclaircissements qui peuvent être utiles, par la suite, aux gens honnêtes dont tu fais partie.

Disons simplement, que depuis l'archevêque Lavigerie et ses sbires, aux colons venus avec cette hargne pour spolier les terres d'Algériens, on ressassait ces sarcasmes :

«Tout le monde tombera d'accord pour reconnaître que les principes du christianisme sont, à tous égards, préférables aux principes débilissants, immoraux et barbares du Coran».

C'est dire que la haine et le racisme se conjuguèrent au temps et au mode de la xénophobie et de la discrimination du colonialisme français. Hélas, aujourd'hui encore, ce racisme et cette haine se perpétuent et se conjuguent au rythme des fantasmes occidentaux que façonnent des médias, avec une certaine hystérie, dans une démarche quasi manichéenne, à travers le prisme déformant du terrorisme. En effet, l'image qu'a l'Europe du musulman est au désavantage de notre communauté. Jean Monlaü, l'historien, dans son livre intitulé : «Les États barbaresques», paru, en 1964, le confirme :

«Les hommes de Barbarie auraient ainsi manqué à l'instant nécessaire de l'énergie indispensable ou de la capacité d'adaptation et d'organisation, de la volonté d'innover hors de la tradition qui, non renouvelée, n'est que routine, et aliéné en une véritable abdication leur pouvoir de décision d'eux-mêmes et de leur temps. L'Histoire semble ainsi pareillement vouer au sous-développement certaines civilisations orientales du rêve et tropicales de l'insouciance. Ainsi, certains aspects du devenir historique des pays arabes, arabisés, voire islamisés paraissent y figurer de même une civilisation du désordre...». Quelle «histoire coloniale»... ! Toujours à sens unique ! Effectivement, on sent très bien qu'elle a toujours considéré l'Arabe, notamment l'Algérien comme un être mineur, primitif, incapable et indigne de considération. Pis encore, elle ne lésinait pas sur «les bonnes formules» pour nous qualifier négativement. Le témoignage de l'écrivain Mahdjoub Bentebria est édifiant : «Du coup, le musulman, dans des amalgames innombrables, est assimilé à celui qui, par nature, peut tuer. Cette façon de percevoir le musulman n'est naturellement pas dénuée d'arrière-pensées politiques. Mal admis en Occident de par sa culture, il l'est encore davantage en l'assimilant à un criminel potentiel.» Barbe broussailleuse, cheveux hirsutes, kamis, oisif, pris sur le vif dans des endroits obscurs ou malfamés, voici selon le même écrivain, l'archétype du musulman. Et quand, dans une quête vaine du musulman «idéal», on n'en trouve pas, on arrive même à en fabriquer. La preuve, encore une fois, la Télévision française, la mieux nantie en informations, n'avait-elle pas, en 1998, au cours d'un débat enflammé sur l'Islam, manipulé des images en ajoutant de fausses barbes aux interviewés ? Pour toutes ces accusations, les musulmans ont eu une réaction pondérée, même s'ils n'étaient pas restés muets. Leurs voix s'élevaient contre les accusations dont l'Islam a fait l'objet et contre l'hégémonie occidentale dont nous demeurons, jusqu'à l'heure, des victimes, sans exception. Les défenseurs de l'Islam ont rétorqué à ceux qui ont toujours tenté de nous dévaloriser : Cessez vos diatribes insolentes, cessez de nous vilipender avec des formules assassines comme l'ont fait, entre autres, vos «nobles croisés» qui se targuaient de dénoncer la précarité du pouvoir et l'absence de prestige moral et de majesté réelle dans la société musulmane ! Quelle noblesse d'esprit de gens qui s'étaient lancés contre l'Islam en des croisades qui ressemblaient à des aventures et à des expéditions de mercenaires!



## MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961

### LE DOCUMENTAIRE OCTOBRE À PARIS SERA PRÉSENTÉ EN FRANCE

«Octobre à Paris», premier long-métrage documentaire traitant du massacre du 17 octobre 1961 réalisé par Jacques Panijel, sera projeté à Paris en hommage aux victimes de ce crime colonial commis contre des Algériens durant la Guerre de libération. Avec le soutien de «Maghreb des films», une association qui œuvre pour la promotion en France des films en lien avec le Maghreb, plusieurs séances de projection sont prévues dans la capitale française à l'occasion du 60e anniversaire de la manifestation pacifique des Algériens à Paris, violemment réprimés par des policiers aux ordres du préfet Maurice Papon. Les séances seront suivies de débats en présence de témoins de la répression ainsi qu'une rencontre avec l'historien français Gilles Manceron, auteur de «La triple occultation d'un massacre», un récit mettant la lumière sur cet évènement. Réalisé clandestinement en octobre 1961, «Octobre à Paris» a été interdit de diffusion en France, avant que le film n'obtienne un visa d'exploitation en 1973. Il est sorti en salles en 2011. Créée en 2009, «Maghreb des films» est une association qui œuvre pour la «promotion et la diffusion des cinématographies en lien avec le Maghreb» en France.

R.C.

### INSTITUT CERVANTES

#### LE CYCLE DE CINÉMA CONTEMPORAIN SE POURSUIT

L'Institut Cervantès d'Alger organise, la projection du film documentaire «Tódalas mulleres que coñezo» de la réalisatrice Xiana do Teixeiro (2018), aujourd'hui à 18h à la salle des Actes dudit institut. La projection entre dans le cadre du cycle de cinéma contemporain : nouveaux itinéraires qui prendra fin le 04.11.2021.

**Synopsis :** Du personnel au politique, les expériences de diverses femmes montrent à quel point la rue continue d'être masculinisée et violente. Dans trois conversations révélatrices avec des amis, des collaborateurs et des lycéens, le réalisateur cherche à articuler un discours sur la peur qui ne favorise pas la peur, un discours sur la violence qui ne soit pas violente. Une histoire de fraternité universelle. Pour y assister, prière de réserver à l'adresse mail suivante : secarg@cervantes.es

C.P.

## Enseigner, c'est apprendre plusieurs fois Un art de se remettre en question

→ Le métier étant un art ; il laisse supposer des prédispositions sans lesquelles celui qui le pratique ne peut travailler efficacement.

L'expérience nous a apporté qui a acquis solidement un savoir moyennant des études, un recyclage continu, un ensemble de connaissances qui permettent la maîtrise du métier, une remise en question de soi, une meilleure adaptation de l'enseignement à la population scolaire.

### Pour enseigner, il faut avoir appris soi-même

Donc, il ne suffit pas de dire qu'il y a un programme à suivre pour mener à bien sa tâche, il faut dominer son enseignement, être convaincant dans la communication des messages et plus performant dans sa méthodologie. La préparation des cours doit être une occasion de repenser à chaque fois le contenu de son enseignement et de consolider ses connaissances. Pour bien enseigner, la grande règle de toutes les règles, c'est de très bien savoir ce qu'on doit enseigner aux autres. Dans les pays avancés, on donne aux enseignants l'occasion de se recycler constamment et d'élever leur niveau de connaissances par la lecture de revues pédagogiques d'un contenu très copieux. On offre, ainsi, à tous toutes les opportunités pour consolider, diversifier ses connaissances en développant les facultés intellectuelles nécessaires à la recherche : souplesse de l'esprit, sens critique, réflexion, attention, capacité de mémorisation.

### Enseigner, c'est apprendre

Cela signifie qu'on élargit chaque jour son champ de connaissances et qu'on apprend à mieux connaître ses élèves. En usant de tous les procédés et outils d'évaluation, on arrive à détecter les ca-



pacités, insuffisances et besoins de sa population scolaire à partir desquelles on adapte son enseignement à dispenser. Tout cela exige non pas seulement un savoir, mais aussi et surtout beaucoup de savoir-faire en prévision des difficultés de toutes sortes dues essentiellement aux différences. «Commencez par mieux étudier vos élèves car, en vérité, très assurément, vous ne les connaissez point.» D'un point de vue psychopédagogique, un enseignement personnalisé et une évaluation objective doivent concourir à une meilleure connaissance de ceux que l'on instruit moyennant des méthodes actives et vivantes. On a connu par le passé des vrais enseignants qui, à force de se documenter dans divers domaines, sont devenus des sommités. Malheureusement, Ben Cheneb, auteur de nombreux ouvrages encore d'actualité, à l'exemple des Proverbes populaires du Maghreb, dont on voit une image publicitaire presque chaque jour sur nos quotidiens, a été d'abord un instituteur émérite. On a connu aussi Mohamed Saïd Boulifa, sorti de l'Ecole normale d'instituteurs et devenu, à force de recherches

et de lectures, comme Ben Cheneb, son contemporain, un professeur émérite d'université. Ben Cheneb a même obtenu un doctorat en lettres. Mohamed Dib a été un excellent instituteur qui a beaucoup appris dans tous les domaines. Il a beaucoup lu et si bien qu'il a acquis toutes les affinités de sa langue d'écriture qui n'était, pourtant, pas sa langue maternelle. Il a fini par avoir la maîtrise du roman au point d'exceller et d'avoir une renommée internationale, parce qu'il a été traduit dans les langues les plus parlées dans le monde. Et que dire de Feraoun, fils d'un pauvre fellah illettré, qui s'est instruit dans les pires difficultés pour devenir instituteur à une époque où ceux qui exerçaient ce métier, parmi les Algériens, pouvaient être comptés sur le bout des doigts ? C'était par miracle qu'il était devenu un maître d'école, puis un écrivain dont la réputation avait traversé les frontières. Il semblait avoir lu toute la littérature russe d'une richesse immense. Et pour son premier roman le Fils du pauvre, il a préféré une belle citation de Tchekov en guise d'exergue pour une mise en évidence du contenu de

cette première œuvre romanesque publiée timidement. Tout ceci nous autorise à dire que le vrai enseignant est quelqu'un d'une vaste culture et dont l'action est constamment éclairée, vivifiée par des lectures au quotidien, particulièrement d'ouvrages féériques en linguistique, didactique des langues, psychopédagogie. Ce qui a fait dire ces propos à un pédagogue : «Enseigner, c'est apprendre pour soi, mais aussi apprendre à connaître psychologiquement ses élèves.» Ne peut-on, donc, pas dire que le rôle du maître ou du professeur est capital ? Pour peu que son niveau de culture générale soit satisfaisant et qu'il ait acquis une expérience suffisante, il aura compris que sa mission d'enseignant et d'éducateur est d'aider le jeune à devenir le conquérant de son savoir, l'artisan de sa propre éducation. En d'autres termes, la mission finale de l'enseignant est d'apprendre à apprendre, d'aider avec beaucoup d'habileté le jeune à traverser deux périodes cruciales : l'enfance et l'adolescence pour qu'il devienne un adulte pleinement autonome.

Abed Boumediene

## Industrie cinématographique Installation de la Commission chargée de l'élaboration de l'avant-projet de loi

→ La ministre de la Culture Wafa Chaâlal a procédé, lundi à Alger, à l'installation de la commission nationale chargée de l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'industrie cinématographique, composée de professionnels, d'experts et de spécialistes ainsi que d'associations professionnelles et de directeurs des établissements cinématographiques relevant du secteur, a indiqué un communiqué du ministère. La ministre a donné une série d'instructions s'inscrivant dans le cadre de la concrétisation de la politique culturelle de l'Etat et rappelant les principes fondamentaux à observer dans le projet et ce confor-

mément à la Constitution et les législations en vigueur, a précisé le communiqué. Elle a insisté sur «la concrétisation d'e l'approche économique du cinéma» à travers la libération des initiatives du secteur privé dans l'investissement et différentes activités cinématographiques pour faire de l'Algérie la destination préférée pour la photographie cinématographique à travers «la simplification des procédures administratives» notamment en ce qui concerne l'octroi des autorisations juridiques, a ajouté la même source. Après avoir ordonné la mise en place des règles «transparentes» pour encadrer l'aide publique

et veiller à la rationalisation des deniers publics en vue de réaliser la rentabilité financière des activités cinématographiques en tant que source de richesse, Mme Chaâlal a mis l'accent sur le renforcement des droits des travailleurs dans ce domaine et asseoir les bases devant garantir le bon déroulement des infrastructures cinématographiques notamment les salles de projection. Appelant à accorder «une attention particulière» au développement des technologies de l'information et de la communication en matière cinématographique, la ministre de la Culture a affirmé que «l'exer-

cice de la liberté de créativité doit être en harmonie avec la Constitution et les législations en vigueur» notamment celles relatives aux constantes de la nation, à l'unité nationale et aux symboles historiques. Ce projet, poursuit la ministre, doit être le fruit des réflexions et des propositions «des parties concernées» pour «dessiner les contours du système cinématographique» en exécution du principe de concertation avec les acteurs sur le terrain, entre autres les réalisateurs, les producteurs, les experts et les spécialistes.

R.C.



## Mondial-2022

# Les éliminatoires s'approchent du dernier virage

→ Les Verts étaient avertis, la victoire du Burkina Faso sur le Djibouti ((2-0) était accompagnée de réactions des supporters algériens, mais aussi des médias africains qui donnaient un cachet exceptionnel à la rencontre qui avait opposé avant-hier à Niamey l'Algérie au Niger.



■ La Côte d'Ivoire s'envole vers les barrages.

(Photo > D. R.)

La rencontre attendue était bien entendu le Burkina Faso qui a eu lieu la veille du match des Verts face au Niger, et le résultat acquis par le Burkina sur Djibouti le plaçait provisoirement en tête du groupe A avant que les Algériens ne corrigent les Nigériens chez eux (4-0). Signalant que la rencontre s'est jouée en l'absence une nouvelle fois des cadres comme Bertrand Traoré et Lassina Traoré pour cause de blessure, les Etalons ont toutefois décroché leur victoire contre une sélection nettement inférieure sur le papier mais aussi sur le terrain en faisant d'elle officiellement une équipe éliminée après sa 4<sup>e</sup> défaite consécutive en autant de matches.

### L'Égypte respire

L'Égypte scotche ses adversaires et passe en tête du groupe F des élimina-

toires du Mondial-2022 à la faveur de ses nouvelles victoires contre la Libye (1-0) ce vendredi dernier. L'Égypte est allé confirmer toute sa force en postant sur leur terrain 3 buts à zéro ce lundi dans leur jardin de Benghazi à l'occasion de la 4<sup>e</sup> journée des qualifications. Les Pharaons comptent désormais 4 points d'avance sur leur adversaire en tête de la poule. «Ils prennent une grosse option sur la qualification en barrages. La Libye, et le Gabon, qui s'est relancé contre l'Angola 2-0, sont toujours en course mais plus maîtres de leur destin. Les Palancas Negras, eux, sont officiellement éliminés».

### Joli coup du Cameroun

Arrivés au Maroc au dernier moment à seulement douze heures du coup d'en-

voi, les Lions Indomptables sont de même parvenus à prendre le meilleur sur le Mozambique (1-0) ce lundi à l'occasion de la 4<sup>e</sup> journée des éliminatoires du Mondial-2022. De la tête sur corner sur une nouvelle passe décisive de Ngamaleu, le défenseur central Ngadeu (68<sup>e</sup>) a inscrit le seul but de la partie et permis au Cameroun de prendre provisoirement 2 points d'avance en tête du groupe sur la Côte d'Ivoire qui affronte le Malawi en fin d'après-midi.

### Le Gabon prend enfin trois points

Dans le groupe F, le Gabon sort de l'ombre pour se mettre sous le soleil après sa première victoire en disposant de l'Angola (2-0). Un succès qui porte la marque d'Aubameyang,

auteur de l'ouverture du score (74<sup>e</sup>), puis passeur décisif pour Moussounda (84<sup>e</sup>). Les Panthères doublent ainsi leur passent ainsi devant l'adversaire du jour à la 3<sup>e</sup> place et reviennent à 3 points du leader égyptien.

### La Côte d'Ivoire s'envole vers les barrages

Mise sous pression par le Cameroun, vainqueur du Mozambique un peu plus tôt (1-0), la Côte d'Ivoire a repris les commandes du groupe D des éliminatoires du Mondial-2022 en disposant difficilement du Malawi (2-1) à Cotonou, au Bénin, ce lundi à l'occasion de la 4<sup>e</sup> journée des qualifications. Les Eléphants font entendre leurs sabots dès les premières minutes, Pépé profitant d'une interception ratée de Cholopi pour se retrouver seul face à Munthali qu'il ajustait facilement (1-0, 2<sup>e</sup>). Aurier très fébrile remet un ballon dangereux et permet à Muyaba d'égaliser d'une frappe croisée (1-1, 20<sup>e</sup>). 67<sup>e</sup> penalty transformé par Kessié (2-1, 67<sup>e</sup>). Avec ce succès la CIV conserve la première place, la seule qualificative pour les barrages, avant les deux dernières journées en novembre. Le classement : Côte d'Ivoire 10 points, Cameroun 9 points, Malawi 3 points, Mozambique 1 point.

Résumé de H. Hichem

## Mondial-2022

# L'Allemagne, première nation qualifiée

→ L'Allemagne est devenue lundi 11 octobre la première équipe à décrocher son billet pour le Mondial-2022 au Qatar via les qualifications, en s'imposant 4-0 en Macédoine du Nord. Il s'agit de sa 18<sup>e</sup> qualification consécutive depuis 1954 pour la phase finale d'un Mondial. Championne du monde en 2014 au Brésil, l'Allemagne est devenue la première nation à se qualifier pour le prochain Mondial qui a lieu au Qatar en 2022. Cette qualification de l'Allemagne est la 18<sup>e</sup> consécutive depuis 1954 pour la phase finale d'un Mondial. Comme pour le Mondial 2018 en Russie, les Allemands ont décroché leur billet sans grande difficulté. Sauf qu'ils avaient été

éliminés dès la phase de groupe dans le pays de Dostoïevski.

### Encore un peu de pain sur la planche

Avec 8 points d'avance sur la Roumanie, victorieuse dans le même temps de l'Arménie 1-0, les quadruples champions du monde ne peuvent plus être rejoints. La seule équipe qualifiée jusqu'ici était le Qatar, pays organisateur. Depuis la nomination d'Hansi Flick à la tête de la sélection, qui a succédé à Joachim Löw après l'Euro l'été dernier, l'Allemagne a remporté 5 victoires en 5 matches et inscrit 18 buts contre 1 seul encaissé. Les Allemands n'en oublient pas pour autant qu'ils vien-

ent de vivre trois années très difficiles depuis leur élimination au premier tour du Mondial en Russie : «Nous avons encore un peu de pain sur la planche pour revenir au plus haut niveau mondial», reconnaît le milieu du Bayern Leon Goretzka, «nous avons les qualités, c'est indéniable, mais collectivement il faut qu'on continue à travailler et à suer tous ensemble».

Depuis 1954, la RFA, puis l'Allemagne réunifiée, a terminé 12 fois dans le dernier carré, disputé huit finales, et gagné quatre titres. Aucune équipe au monde, pas même le Brésil quintuple champion du monde, ne peut afficher une telle régularité. «Si l'on s'en tient à la qualité de nos

joueurs, on peut dire simplement qu'ils ont les qualités pour tenir tête à l'Italie, à l'Espagne, à la France ou à la Belgique», dit Hansi Flick.

### Jamal Musiala, l'avenir de la Mannschaft

Au Qatar, l'Allemagne pourra compter sur sa nouvelle pépite Jamal Musiala, qui évolue au Bayern Munich, et qui a marqué le quatrième but de la rencontre face à la Macédoine du Nord. Musiala est ainsi devenu, à 18 ans et 227 jours, le deuxième meilleur buteur de l'histoire de la Mannschaft, après un certain Marius Hiller, buteur contre la Suisse (3-0) à 17 ans en... 1910. Détenteur des nationalités allemande et anglaise, Jamal Musiala, natif

de Stuttgart, aurait pu opter pour les Three Lions. Il a finalement choisi la Mannschaft. Il incarne l'avenir de la sélection allemande, en quête de renouveau après l'ère Joachim Löw. «Cette qualification précoce va renforcer notre confiance en nous. Évidemment nous voulons maintenant être champions du monde», avance Kai Havertz, 22 ans, milieu offensif de Chelsea en Angleterre. «Notre objectif est clair : nous voulons revenir là où nous étions autrefois, au sommet du monde. Mais nous sommes conscients que nous avons encore un long chemin à parcourir», annonce Hansi Flick dans un entretien à *Kicker*, bi-hebdomadaire sportif en Allemagne. ■

## Coupe du monde 2022

# Le Maroc qualifié en barrages, la Guinée sortie

→ L'équipe du Maroc a rejoint celle du Sénégal au dernier tour des éliminatoires africaines pour la Coupe du monde 2022 de football, ce 12 octobre 2021 à Agadir. Les Marocains se sont assurés la première place du groupe I en battant 4-1 une Guinée désormais éliminée. L'équipe du Maroc a conclu son marathon à domicile, avec trois victoires consécutives en sept jours, en qualifications pour la Coupe du monde 2022. Un sans-faute qui lui a permis d'obtenir ce qu'elle était venue chercher, ce 12 octobre 2021 à Agadir : une place au dernier tour des élimina-

toires africaines. Place que n'obtient pas la Guinée, privée de son sélectionneur Didier Six, hospitalisé à cause d'un neuropaludisme. Une sélection guinéenne qui était donc dirigée par Kaba Diawara, adjoint de Six. Le Sily a tout d'abord plié sur un but d'AYoub El Kaabi. A la 20<sup>e</sup> minute, l'avant-centre ouvre le score à l'issue d'un beau mouvement collectif et d'un débordement d'Achraf Hakimi. Le latéral droit centre vers Ryan Mmaee qui, d'un coup de tête, envoie le ballon sur la transversale. El Kaabi, qui a suivi, force le ballon à franchir la ligne, au

grand dam du portier guinéen Aly Keita. A la demi-heure de jeu, le milieu guinéen Mamadou Kané égalise certes d'une frappe lointaine déviée par le capitaine marocain Romain Saïss (1-1, 31<sup>e</sup>). Mais le milieu Selim Amallah replace le Maroc en pole en reprenant de volée, un ballon remis de la tête par Sofian Chakla (1-2, 43<sup>e</sup>).

En deuxième période, Mohamed Bayo met la défense marocaine en difficulté à plusieurs reprises. Selim Amallah signe toutefois un doublé salutaire pour le Maroc en reprenant un corner délivré en retrait. Avec sa frappe, le

ballon heurte la transversale avant de franchir la ligne : 1-3, 65<sup>e</sup>.

En toute fin de rencontre, Sofiane Boufal s'offre son tout premier but en sélection et une gourmandise : un retourné acrobatique gagnant (1-4, 90<sup>e</sup>).

Avec ce succès, les Marocains pourront disputer sans pression leurs deux derniers matches du groupe I, face au Soudan et à la Guinée, en novembre. Eux qui joué cinq fois à domicile en six rencontres, durant ces éliminatoires, faute de stades homologués chez leurs adversaires. ■

## EN DEUX MOTS

### Championnats d'Afrique Open : Quatre médailles pour l'Algérie au premier jour

Les nageurs algériens ont remporté quatre médailles (2 argent et 2 bronze) aux Championnats d'Afrique Open, au terme de la première journée de compétition, lundi soir à Accra.

L'unique nageuse algérienne engagée dans ce rendez-vous continental, Amel Melih, a pris le bronze sur 100 m nage libre avec un chrono de 57.58, derrière les Sud-africaines Rebecca Meder (56.22) et Inge Weidemann (56.31), et ce après avoir été vice-championne d'Afrique du 50 m dos (30.02). Chez les messieurs, et en attendant l'entrée en lice du chef de file de la natation algérienne Oussama Sahnoune, son compatriote Abdellah Ardjoune a enlevé l'argent du 50 m dos avec un chrono de 25.78. Quant à Jaouad Syoud, il s'est contenté du bronze du 100 m brasse (1:03.10), derrière l'Égyptien Youssef Elkamash, champion d'Afrique (1:02.05) et le Sud-africain Matthew Randle, médaillé d'argent (1:03.06).



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : [lnr98redaction@yahoo.fr](mailto:lnr98redaction@yahoo.fr) / E-mail pub : [lnr98publicite@yahoo.fr](mailto:lnr98publicite@yahoo.fr) - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.



**en direct****Championnats d'Afrique Open**

Quatre médailles pour l'Algérie au premier jour

**le match à suivre****Qualifications Mondial-2022**

Le Danemark au Qatar, l'Angleterre freinée

**football****Mondial-2022**

L'Allemagne, première nation qualifiée

Eliminatoires du Mondial-2022

## Des Verts bien mûrs pour la suite du parcours

→Voilà de nouveau les Fenecs aux commandes de son groupe. Après le 6-1 à l'aller, les hommes de Belmadi rentrent du Niger après une excellente production de jeu fournie sur le terrain adverse.

Une victoire qui pèse sur la tablette de la 4<sup>e</sup> journée des éliminatoires du Mondial-2022. C'est dire que chez les Algériens, les victoires se réfléchissent, s'étudient, se préparent et se cuisinent avec les meilleurs ingrédients possibles. Cette recette est devenue une tradition chez les nôtres qui ne sous-estiment aucune équipe, accordent la même considération et avec un même traitement. Depuis la venue du sélectionneur Djamel Belmadi, l'Equipe nationale décroche le titre de champion d'Afrique est aujourd'hui la cible à atteindre. Ses victoires se suivent et se complètent. Il y a, non seulement les scores, mais également le compteur qui marque ce 31<sup>e</sup> match consécutif sans défaite, ce qui permet aux Verts de reprendre la tête du groupe A à la différence de buts devant le Burkina Faso, tombeur de Djibouti 2-0 la veille.

**Sur la même lancée**

Comme à l'aller, avec un même schéma technique, les Fenecs subissent les incursions nigériennes en début de partie sauf que le Mena manquait de réalisme dans la zone de vérité, à l'instar de Sosah qui ne cadrait pas après une série de crochets dans la surface. Ce scénario a été aussi du côté des Fenecs où la précipitation déréglait les actions qui auraient pu faire taire des les quinze premières minutes le Niger. A l'image du but raté



■ Les Verts fêtent une 31<sup>e</sup> rencontre sans défaite.

(Photo > D. R.)

par Bounedjah sur un caviar de Belaïli. Le Niger répliquait par un corner et une tête de Sosah sur le poteau, mais c'est finalement Mahrez qui libérait les Algériens en reprenant victorieusement une passe en retrait de Bounedjah (0-1, 20<sup>e</sup>).

**La défense adverse assommée**

Le mur adverse prend de l'eau tout comme la perte prolongée du signal TV qui prive les téléspectateurs du monde entier d'images pendant une quinzaine de minutes. Derrière le silence de l'image, on apprenait que Aïssa Mandi en profitait pour faire le break en décochant une frappe puissante après une

série de contres sur un ballon qui traînait dans la surface (0-2, 33<sup>e</sup>). Les sorties d'Atal et de Slimani à la pause, c'est Feghouli, tout juste entré en jeu, qui éliminait le gardien adverse avant de servir sur un plateau Bennacer, plein de sang-froid, pour le 3-0 (47<sup>e</sup>). Le 4<sup>e</sup> but est le fruit d'une action de Bounedjah, qui recevait le cuir de Mahrez, pousse la balle au fond des filets sur une attaque rapide (0-4, 54<sup>e</sup>). Avec plus de réalisme, l'entrant Amoura et Mahrez auraient pu aggraver le score, mais l'essentiel est acquis pour l'Algérie avant les deux dernières journées contre Djibouti et le Burkina Faso en novembre. Le Niger est en

revanche officiellement éliminé. Au classement, on retrouve l'Algérie en première position avec 10 points (+17), suivie du Burkina Faso 10 pts (+8), du Niger 3 pts, et enfin le Djibouti avec 0 pt. Rendez-vous en novembre pour Djibouti-Algérie et Algérie-Burkina Faso pour le match décisif.

H. Hichem

**A voir**

■ BelN Sports 1 : Espanyol Barcelone - Real Madrid à 19h

■ BelN Sports 2 : Atlético Madrid - FC Barcelone à 18h30

**La Der**

### Qualifications Mondial-2022 : Le Danemark au Qatar, l'Angleterre freinée

Le Danemark, en s'imposant face à l'Autriche 1-0, a pris date avec le Qatar, dont le Portugal s'est rapproché en surclassant le Luxembourg 5-0, au contraire de l'Angleterre, freinée à domicile par la Hongrie 1-1. Les Danois ont validé une année où ils n'ont eu de cesse de surprendre sur la scène internationale. Demi-finaliste de l'Euro-2021, le Danemark a remporté ses huit matches, inscrivant 27 buts et n'en concédant... aucun. A Copenhague, les Danois ont pourtant mis du temps avant de débloquent la situation, malgré une nette domination en première période. C'est finalement au retour des vestiaires qu'ils ont fait la différence : après un superbe travail de fixation, le milieu de terrain Thomas Delaney a servi Joakim Maehle, qui a pris Daniel Bachmann à contrepied (53<sup>e</sup>), faisant exulter le Telia Par-

ken de Copenhague. Dans le groupe I, l'Angleterre n'est pas parvenue à s'imposer à Wembley, face à des Hongrois accrocheurs. Après un centre vicieux qu'Harry Kane était à un crampon de reprendre (9<sup>e</sup>), l'arrière-gauche Luke Shaw a été coupable d'un pied haut sur Loïc Nego, Français naturalisé Hongrois en 2020. Roland Sallai s'est chargé de transformer le penalty (24<sup>e</sup>), plongeant les Three Lions dans le doute. C'est finalement John Stones, barré par la concurrence d'Aymeric Laporte et Ruben Dias à Manchester City, qui a réveillé ses coéquipiers et Wembley, en reprenant un coup franc très bien frappé par Phil Foden (37<sup>e</sup>). Le défenseur central a même été tout proche de doubler la mise (62<sup>e</sup>), mais sa tête est passée au ras du poteau sur un corner de Foden. Las, l'Angleterre

concède un match nul à l'issue d'une partition insuffisante. Dans le groupe A, le Portugal a surclassé le Luxembourg 5-0 à l'Estadio Algarve, emmené par l'intenable Cristiano Ronaldo, auteur d'un triplé, ce qui porte son record de buts marqués en sélection à 125. Avec seize points, la Selecao reste toutefois deuxième derrière la Serbie (17 pts), qui s'est défait de l'Azerbaïdjan (3-1), mais les hommes de Fernando Santos ont joué une rencontre de moins. Sans jouer, la France (12 pts) a tout de même réalisé une bonne opération, car l'Ukraine (9 pts) et la Bosnie (7 pts), ses deux poursuivantes dans le groupe D, se sont neutralisées (1-1). La Finlande s'est imposée face au Kazakhstan (2-0) grâce à un doublé de Pukki et devance désormais la Bosnie, avec huit points.